
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Septième séance – Mardi 28 juin 2022, à 17 h

Présidence de M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M. Simon Brandt, M^{mes} Albane Schlechten et Salma Selle.*

Assistent à la séance: *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, maire, *M. Alfonso Gomez*, vice-président, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M^{mes} Frédérique Perler et Christina Kitsos*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 15 juin 2022, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour lundi 27 juin et mardi 28 juin 2022, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. J'ai deux communications à faire. La première, c'est que nous avons reçu le label 1+ pour tous. Qu'est-ce que c'est que ce label? Il est destiné aux acteurs économiques privés ou publics qui engagent, à compétences égales, des personnes inscrites à l'Office cantonal de l'emploi. Ce label reconnaît les efforts de notre administration en ce domaine, mais nous aurons certainement l'occasion d'en parler plus longuement au moment du bilan social. (*La présidente applaudit.*) Merci, Madame la présidente. Mais oui, c'est bien d'avoir ce label, je suis d'accord avec vous!

Deuxièmement, Mesdames et Messieurs, certains d'entre vous m'ayant interrogé là-dessus, je voulais vous donner des informations au sujet de l'incendie qui a frappé un immeuble propriété de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) au milieu de la nuit de samedi à dimanche dernier. Cet immeuble est situé à la rue Caroline 43-45, sur le territoire de la commune de Carouge. Il y a eu un fort dégagement de fumée dense qui a provoqué l'évacuation des habitantes et des habitants. Malgré cela, deux personnes ont dû être reçues aux urgences aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

Nous nous sommes rendus sur place avec le directeur de la FVGLS pour voir d'abord ce qui pouvait être fait. Sachez que cinq familles ont été déplacées à l'hôtel et qu'elles pourront réintégrer très rapidement leur logement, d'ici à la fin de la semaine. Déjà le dimanche soir, un des ascenseurs a pu être remis en service. Une agence de sécurité a été mandatée sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre – et cela, jusqu'à la fin du mois d'août – puisqu'il n'y a plus de sécurité au niveau de la porte. En outre, le Service des affaires sociales de la Ville de Carouge a évidemment été intégré dans un groupe de suivi composé aussi de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), de la protection civile de la Ville de Carouge et de la FVGLS, afin de prendre en charge les courses et les besoins vitaux des locataires, parmi lesquels il y a pas mal de personnes âgées.

Je voudrais surtout saluer ici le rôle qu'a joué le directeur de la FVGLS, M. Fasel. Son intervention a été extrêmement positive et il a été très présent sur place. Je salue aussi en particulier le groupe intercommunal du Service d'incendie et de secours (SIS), qui a également été très actif pendant toute l'opération. Voilà, c'est tout! Je vous remercie, Madame la présidente.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Tous les magistrats seront présents aujourd'hui à la première séance et à la deuxième.

Nous avons reçu un courriel daté du 27 juin 2022 des associations du collectif «Bien vivre aux Pâquis» concernant une lettre ouverte au Conseil d'Etat et au Conseil administratif sur la consommation de crack et le deal dans le quartier. Ce courriel a été transmis par mail ce jour à tous les conseillers municipaux. (*Voir l'annexe à la fin du point de séance.*)

Je vous rappelle également, Mesdames et Messieurs, que nous n'avons le droit de manger ni dans cette salle ni dans le hall – ni dans aucun des bureaux situés autour, d'ailleurs. Merci d'en prendre bonne note, afin de ne pas avoir de plaintes pour salissures.

Je vous rappelle aussi la présence de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC). Le soutien informatique aura lieu aujourd'hui de 16 h 30 à 19 h à la salle des Deux-Cents, qui est juste après la salle des pas perdus.

Nous traiterons les objets suivants de manière liée: les points 92 et 93 de notre ordre du jour, soit les motions M-1368 et M-1377 ayant trait à la sécurité communale et à la violence envers les femmes; les points 102 et 103, soit les motions M-1528 et M-1529 portant sur le soutien aux habitant-e-s de la Ville en matière d'emploi et en période post-Covid.

Je vous annonce également que c'est la Journée mondiale de la majuscule – donc cette majuscule qui est utilisée sur les réseaux sociaux pour hurler, quand vous avez besoin de hurler...

En ce qui concerne le déroulement de cette séance, après les réponses du Conseil administratif aux questions orales, nous finirons de traiter le rapport P-458 A, ensuite nous passerons à la proposition PR-1526, puis aux rapports PR-1502 A/B, et nous reprendrons après la pause dînatoire avec les trois points dont l'urgence a été votée hier par motion d'ordonnancement: le rapport PR-1484 A concernant le secteur Mervelet, urgence demandée par le Conseil administratif; la résolution R-297 concernant les fontaines à eau; la motion M-1709 sur l'école des Pâquis.

Lettre ouverte au Conseil d'État et au Conseil Administratif de Genève

Mesdames les Conseillères d'État, Messieurs les Conseillers d'État,
Mesdames les Conseillères Administratives, Messieurs les Conseillers Administratifs.

Nos associations et des habitant.e.s des Pâquis demandent une décision politique ferme et ambitieuse qui dépasse les clivages pour protéger leur quartier et pour ne pas laisser s'installer une scène ouverte de la consommation de crack et du deal dans les semaines à venir.

Nous affirmons fortement que la fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre ne réglera pas la présence du deal autour des écoles.

Nous vous demandons

- de prendre la mesure de la crise actuelle,
- qu'un périmètre de sécurité autour des écoles du quartier (zone d'exclusion du deal) soit rapidement instauré,
- d'impliquer et d'intégrer l'ensemble des parties prenantes de notre quartier (associations, commerçant.e.s, habitant.e.s, parents), à l'élaboration de solutions et à la prise de décisions à moyen et long terme,
- une collaboration efficace entre le Canton et la Ville et une approche pluridisciplinaire.

Historique

Le deal aux Pâquis existe depuis longtemps. L'installation en 2013 de la vidéo-surveillance a déplacé le deal aux alentours des écoles malgré l'opposition de plusieurs associations et habitant.e.s. Des réponses ont été données, mais sans jamais résoudre le cœur du problème. La répression seule ne fonctionne pas.

L'opération School, (pour rappel, la police cantonale et municipale assuraient une présence à pied six fois par jour autour des écoles), avait donné quelques résultats.

La situation actuelle - crise du crack

Nous sommes aujourd'hui dans une situation de crise aiguë liée à l'arrivée de la vente du crack et à sa consommation dans notre quartier [réf. 1]. Cette détérioration du climat est perceptible par tou.te.s. Habitant.e.s, associations, professionnel.le.s, parents, nous faisons tou.te.s le constat que beaucoup de personnes consomment davantage dans les rues aux alentours de l'école depuis ces derniers mois.

Nous constatons une réelle souffrance des habitant.e.s, des parents, des enfants à cause de cette situation, mais aussi des personnes qui consomment, de leurs proches et des professionnel.le.s engagé.e.s sur le terrain.

C'est ainsi que nous demandons des moyens supplémentaires pour prendre en charge ces personnes en souffrance et souvent en situation de grande précarité.

Une récente campagne de presse

Depuis dix jours, les manchettes des journaux genevois parlent de notre quartier et maintiennent les lecteurs.rices en haleine. Nous avons pu lire et entendre des explications fallacieuses, des amalgames simplistes, ce qui nous choque profondément.

Consommation de crack

La consommation de crack a lieu de jour comme de nuit dans le quartier.

Nous pensons que nos enfants ne devraient pas avoir à croiser les consommateurs.trices sur le chemin de l'école, ni lorsqu'ils se rendent à la bibliothèque ou au centre de loisirs.

La pauvreté et le sans-abrisme

Dans notre quartier, une distribution de repas aux plus démunis se fait cinq fois par semaine depuis la crise sanitaire. Ce ne sont pas ces distributions de repas qui attirent le deal ou le crack. La pauvreté existe et elle peut être vue et expliquée à nos enfants.

Les rues piétonnes et la végétalisation

Les associations s'opposent à l'idée que la piétonnisation aurait favorisé le développement du deal et de la consommation autour des écoles. Au contraire, les aménagements demandés par nos associations depuis des années, ont pour but d'améliorer la qualité de vie. Le retard dans les aménagements a nui à une utilisation positive des espaces publics par les habitant.e.s.

Nos longs combats pour une piétonnisation du quartier et pour une occupation positive de l'espace public ne peuvent pas nuire au travail de la police. A l'heure du réchauffement climatique, de plus en plus de centres-villes se piétonnisent. Les modes opératoires de la police doivent, eux aussi, s'adapter à cette autre urgence. Nous souhaiterions des passages à pied de la police bien plus nombreux en cette période de crise que vit le quartier.

Préaux

Nous pensons que la fermeture nocturne du préau ne mettra pas fin au deal, ni à la consommation de drogue, étant donné qu'actuellement, le deal se fait dans les rues alentour, dans les cours ou entrées d'immeubles.

Nous sommes fermement opposé.e.s à tout rehaussement des barrières, des portails et portiques du préau.

Nous préconisons des mesures d'accompagnement indispensables.

Nous demandons aujourd'hui une intervention forte

Nous demandons de créer un périmètre de sécurité autour des écoles des Pâquis (école de Zurich, école de Pâquis-Centre et de De-Chateaubriand), des centres de loisirs, et dans les espaces de déambulation entre ces lieux.

Nous demandons d'étudier la régulation du deal en s'inspirant des pratiques d'autres villes en Suisse [réf. 2].

La crise actuelle exige une volonté politique pour des mesures fortes, d'allouer les moyens financiers et humains adéquats pour répondre rapidement à cette situation de crise.

Il s'agit d'intervenir au niveau de la sécurité, mais aussi de la prise en charge sociale et médicale, et de la prévention.

Nous vous remercions pour votre attention et sommes volontiers à disposition pour travailler sur les réponses à donner à cette situation de crise.

Signataires

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 (après-midi)
Communications du bureau du Conseil municipal

Des associations du Collectif de Bien Vivre au Pâquis

Contact bienvireauxpaquis@gmail.com

Association des Habitants des Pâquis (Survap)

pour contact Pierre Fuchs
Brigitte Studer

Association Maison de quartier des Pâquis

pour contact Agnès Denis François
Marianne Chabbey

Association Ludothèque des Pâquis

pour contact Vassia Quiquerez

SGS Solidarité Pâquis

pour contact Francesca Olivetti

Association les Créatellers

pour contact Richard Noli

Association Barakopakis

pour contact Nadine Fischer

4. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu la pétition suivante, qui est renvoyée sans discussion à la commission des pétitions:

- P-472, «Pour des foires, des fêtes populaires et conviviales et des grands feux d’artifice comme au bon vieux temps».

5. Questions orales.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Je réponds à deux questions orales qui m’ont été adressées hier. La première a été posée par Amanda Ojalvo. Elle demandait ce qui était fait pour mettre en œuvre le projet de délibération PRD-222, transformé ensuite en résolution R-287, concernant des formations à donner au Conseil municipal sur la question du sexisme. J’interviens pour vous dire d’abord, Mesdames et Messieurs, que le Conseil municipal – tout comme le Conseil administratif, d’ailleurs – a un devoir d’exemplarité et qu’il est évident que les hommes et les femmes, dans ce cénacle, doivent se sentir à l’aise et ne pas avoir à subir de propos sexistes ou grossiers.

Sur la base d’informations qui m’ont été transmises par la cheffe du Service du Conseil municipal, que je remercie, je vous informe d’abord que l’ensemble de l’offre du catalogue de formations de l’administration municipale est accessible aux membres du Conseil municipal. Figurent dans ce catalogue diverses formations qui abordent des thématiques liées au harcèlement sexuel et au sexisme. Par ailleurs, il y a une formation en ligne intitulée «Moi? Harceler?! Si on ne peut plus rigoler...», qui a été réalisée en commun avec l’Etat de Genève. Elle est aussi à la disposition des membres du Conseil municipal. Enfin, je signale l’existence de la page «Zéro sexisme dans mon parlement» créée sur l’espace membres du Conseil municipal, qui comporte des liens vers les différentes pages internet y afférentes de l’administration municipale. Toujours à ce propos, je vous annonce qu’une information récapitulative sur ces différents points vous sera transmise à la rentrée.

Je passe à la question orale de M. Timothée Fontolliet sur l’insuffisance de places dans les abris de la protection civile (PCi) et la pénurie de masques. D’abord, s’agissant du stock de masques, je peux rassurer tout à fait le Conseil municipal: la Ville de Genève dispose de masques largement en suffisance, ils sont stockés à deux endroits différents. La Ville de Genève a aussi quelque 6000 litres de produit hydroalcoolique – donc de désinfectant – prêts à être utilisés. Tout le

dispositif de parois en plexiglas, ôté ce printemps, pourra être remis en place très rapidement en cas de recrudescence de l'épidémie, ce qu'aucun de nous n'espère. Je vous encourage d'ailleurs à continuer à vous laver les mains, Mesdames et Messieurs.

En ce qui concerne le manque de places dans les abris PCi, des démarches sont faites pour rénover d'abord les abris, afin qu'ils soient tous opérationnels. Il s'agira aussi de construire des abris dans les bâtiments – mais là, comme vous l'imaginez, ça prendra quelques années et cela aura un coût non négligeable. Actuellement, mon département et celui de M^{me} Perler travaillent ensemble dans ces deux directions: rénovation et construction. Voilà ce que je pouvais vous dire à ce sujet, Mesdames et Messieurs.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Je réponds à trois questions qui m'ont été posées hier et à deux questions en suspens depuis le 8 juin. Je commence par celle de M. Rémy Burri, qui m'interrogeait sur la Maison de quartier des Asters. Cet ensemble bénéficiera de rénovations importantes au cours des prochaines années, à l'image de ce qui a été entrepris pour l'ensemble des Minoteries. Les travaux se dérouleront en trois étapes successives: premièrement, la mise aux normes parasismiques de la caserne des Asters et de la maison de quartier; deuxièmement, l'assainissement des vitrages selon la proposition PR-1512, actuellement en cours de traitement en commission des travaux et des constructions; troisièmement, la rénovation complète des immeubles, avec pour objectif de se caler sur le plan climat cantonal 2030.

La Direction du patrimoine bâti a déposé ce printemps, à la demande du Service de la jeunesse, une requête en autorisation de construire auprès des instances cantonales pour la création d'une deuxième sortie de secours à la Maison de quartier des Asters, dans le but d'en augmenter la capacité d'accueil – c'est ce qui vous préoccupait, Monsieur Burri – et de répondre ainsi aux exigences de sécurité en vigueur. Le dossier d'autorisation est en cours d'instruction auprès du Canton. Aux dernières nouvelles, une demande de compléments a été formulée par la police du feu. Ces questions ont été traitées la semaine dernière avec les mandataires chargés du dossier. Enfin, les services de mon département attendent que l'autorisation soit en force, avant d'organiser les travaux pour correspondre à la capacité d'accueil demandée, entre autres, par le Service de la jeunesse.

Je réponds ensuite à M^{me} Elena Ursache, qui demandait combien de mètres carrés de bitume avaient déjà été enlevés pour favoriser la désimperméabilisation des sols et la végétalisation urbaine dans le cadre de la stratégie de la Ville sur l'urgence climatique. Les chiffres sur les mètres carrés d'enrobé enlevés ou qu'il est prévu d'enlever ces prochaines années sont les suivants: en 2021, 1820 m²; en 2022, 1950 m²; en 2023, 4000 m²; en 2024, 6200 m².

Je passe à la question posée par M. Pascal Altenbach au sujet du portrait de la reine Victoria, retiré du Victoria Hall. Il s'agit d'une copie d'un tableau conservé à Versailles, qui a été offerte à la Ville en 1956. Ce portrait a été confié aux ateliers du Musée d'art et d'histoire pour inventaire et nettoyage. Il sera remis en place dans le vestibule du Victoria Hall d'ici à la fin de cet été. Concernant le tableau qui ornait l'avant-salle de notre salle du parlement, nous n'avons pas d'informations, puisqu'il s'agit d'un bâtiment appartenant à l'Etat de Genève, mais je peux vous proposer de consulter l'Office du patrimoine et des sites du Canton de Genève, Monsieur Altenbach. Cela, vous pouvez le faire, bien entendu.

M. Pascal Holenweg m'a posé une question orale au sujet de l'immeuble Clarté. Il précisait que la Ville y avait acheté deux appartements et demandait où en était la volonté de rendre ce patrimoine accessible au public. Pour rappel, la Ville a accueilli avec fierté, il y a six ans, l'inscription de cette œuvre au patrimoine mondial de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). La reconnaissance de ce patrimoine a été le fruit d'un travail collectif, mené de concert avec les autres villes adhérentes à l'Association des sites Le Corbusier.

Les deux appartements de quatre et six pièces acquis par la Ville en 2016 sont actuellement loués. Aucune action n'a encore été entreprise pour les libérer. Pourquoi? Parce que nous sommes dans l'attente d'un projet et d'un programme qui pourront justifier la résiliation des deux baux en question. Selon le Service juridique, il est déterminant d'avoir un projet avant de lancer la démarche de résiliation des baux, afin d'éviter le risque de se faire débouter. S'agissant du concept d'exploitation de ces deux appartements, il est en cours d'élaboration et les variantes seront analysées en septembre ou en octobre prochain. Les travaux de rénovation et de restauration des appartements ne sont pas encore d'actualité; la nature de ces travaux sera liée au programme retenu.

J'ai une dernière réponse à apporter à une question de M. Zwyszig sur le parage des deux-roues. En l'état, la Ville de Genève ne prévoit pas de campagne sur ce sujet en particulier. Durant l'automne 2021, c'est l'Etat et le Service du stationnement de la Fondation des parkings qui ont assuré, pour l'essentiel, la communication sur la fin du régime genevois de tolérance partielle du stationnement des deux-roues sur les trottoirs. Cette tolérance entraine, de fait, en contradiction avec les dispositions fédérales. La Ville a relayé ces informations et a appuyé cette campagne d'information, mais n'en a pas assumé la direction.

Cette problématique ne concerne pas seulement la Ville de Genève, toutes les communes sont concernées. La loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) est une loi cantonale. La Ville ne possède actuellement pas de parkings souterrains à vocation publique, elle n'a donc rien à promouvoir à ce sujet.

Quant à la décision du Conseil des Etats que vous évoquiez, Monsieur le conseiller municipal, elle équivaut à un statu quo dans les dispositions fédérales, puisque le Conseil national a exprimé une volonté de les modifier, mais n'y a pas été suivi par la Chambre haute, comme vous le savez. Cela revient à dire que la législation restera vraisemblablement telle quelle, il n'y a donc pas de nouveautés à communiquer à ce sujet. Il va de soi que, pour la Ville de Genève, il importe de s'en tenir aux dispositions fédérales telles qu'elles sont applicables aujourd'hui. Voilà, Mesdames et Messieurs, j'en ai terminé avec mes réponses aux questions orales. Je vous remercie de votre attention.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je répondrai à deux questions orales. Je commence par celle que M^{me} Danièle Magnin m'a posée le 8 juin dernier. Elle s'étonnait que, lorsque les équipes du Service des espaces verts (SEVE) tondent les pelouses à proximité du chemin de la Tour-de-Champel, une fois sur deux, l'herbe ne soit pas ramassée ensuite pour être compostée. Selon M^{me} Magnin, les brins d'herbe se dispersent alors sur les chemins, dans les allées et parfois jusque dans les immeubles. Que faire? demandait-elle.

Dans le contexte du dérèglement climatique et de la perte de la biodiversité, les pratiques du SEVE ont évolué, Mesdames et Messieurs. L'herbe fauchée est effectivement souvent laissée sur place, pour plusieurs raisons. D'abord, elle protège les sols des rayons solaires, tout comme le paillage que l'on dispose autour des cultures. Du reste, Madame Magnin, nous avons constaté pendant les périodes caniculaires que les micro-forêts résistaient très bien, justement parce que nous y avons mis de la paille sur le sol. De plus, ce paillage nourrit le sol par l'intermédiaire des vers de terre, qui viennent chercher cette nourriture et qui la décomposent en sous-sol. Enfin, ce processus permet aux sols d'avoir une captation beaucoup plus importante du gaz carbonique. Alors oui, Madame Magnin, vous allez peut-être trouver ces brins d'herbe aux alentours de chez vous, mais sachez que le jeu en vaut largement la chandelle, tant pour la biodiversité que pour nos sols.

La deuxième question orale à laquelle je n'ai pas répondu – et je m'en excuse – a également été posée le 8 juin. M. Altenbach s'étonnait que les travaux n'aient toujours pas commencé au parc Bertrand et demandait pourquoi, alors que des crédits ont été débloqués pour en réparer les cheminements piétonniers. Il signalait également que ce parc ne disposait pas de suffisamment de toilettes publiques et qu'un ancien édicule prévu pour cela avait été condamné. Il demandait donc quand les travaux allaient débuter.

Vous avez raison, Monsieur Altenbach. Une proposition doit d'ailleurs être soumise au Conseil municipal pour remettre en état les cheminements du parc Bertrand. Elle est en cours d'élaboration et comportera notamment un volet qui

relèvera du département de M^{me} Perler, celui relatif à la plateforme logistique prévue du côté de l'école Peschier. Ces deux volets devront faire l'objet d'une autorisation de construire. Malheureusement, nous n'avons pas encore reçu l'aval des instances compétentes quant à ces autorisations de construire. Peut-être que les deux enjeux, qui figurent dans la même proposition, n'auraient pas dû être couplés comme ils l'ont été. Voilà, nous saurons pour la prochaine fois qu'il faut découpler ces différents éléments...

Quant aux toilettes publiques, si nous devons aujourd'hui les intégrer dans cette proposition, cela rallongerait évidemment encore la procédure. Je proposerais donc plutôt, Monsieur le conseiller municipal, que ces travaux fassent l'objet d'une autre proposition. Nous allons examiner cela avec le département de M^{me} Perler.

6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 25 janvier 2022: «Pour une limitation de vitesse à 30 km/h à la rue des Charmilles» (P-458 A)¹.

Suite de la discussion

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous poursuivons la discussion commencée hier soir sur le rapport P-458 A.

M. Pierre Scherb (UDC). En réponse à M. Valentin Dujoux – vous transmettez, Madame la présidente – je constate qu'il est bien d'écouter ce que disent les autres conseillers municipaux mais, si ce n'est que pour déformer leurs paroles, cela n'en vaut pas la peine! J'ai bien dit que deux personnes habitant la rue des Charmilles avaient lancé la pétition P-458 et que d'autres personnes appartenant majoritairement à l'Association transports et environnement (ATE) l'avaient signée à leur tour. Cela ressort de la pétition elle-même, je cite la lettre qui accompagne son dépôt auprès du Conseil municipal: «Nous, deux habitantes de la rue des Charmilles, avec le soutien de l'Association transports et environnement (ATE) et du Forum 1203, demandons que des mesures soient prises pour réduire les nuisances sonores, la pollution de l'air et l'insécurité dans notre rue.» Il est bien connu, par ailleurs, que l'ATE s'identifie clairement aux positions des écologistes politiques et de la gauche en général.

Une pétition peut être signée par tout un chacun, il n'est pas nécessaire d'être Suisse pour le faire, ni d'être majeur, ni d'habiter à Genève ou en Suisse. On peut

¹ *Mémorial* 180^e année: Rapport, N° 6, p. 926.

aussi la signer sans avoir compris de quoi il s'agit! Ainsi, dans le cas de la pétition P-458, il est patent que les 670 signatures de l'ATE ne prouvent pas un besoin de mettre la rue des Charmilles à 30 km/h pour ses habitants et usagers.

Je remercie M. Olivier Gurtner – vous transmettez là encore, Madame la présidente – d'avoir mentionné la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) en disant qu'il fallait la respecter. L'Union démocratique du centre n'en demande pas plus! Il s'agit d'une loi que j'avais personnellement approuvée dans les urnes. Elle avait pour objectif, à l'origine, de mettre fin à la guerre des transports et de définir les principes d'exploitation du réseau des transports du canton, dans le respect de l'article 190 de notre Constitution genevoise garantissant le libre choix du mode de transport.

Aujourd'hui, force est de constater que cette loi sert de prétexte pour justifier toutes sortes de mesures anti-voitures. Dès lors, le 14 mars 2022, l'Union démocratique du centre a déposé au Grand Conseil le projet de loi PL 13081 visant à abroger cette loi néfaste pour les Genevois, qui n'a rien amélioré jusqu'à présent. La population aurait-elle accepté la LMCE, si elle avait été mise au courant de son application actuelle, que nous considérons comme abusive? Je l'aurais sûrement refusée, tout autant que je refuse aujourd'hui, avec mon groupe de l'Union démocratique du centre, le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-458.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne sais pas si ceux d'entre vous qui ont parlé hier de la pétition P-458 connaissent l'endroit en question. Ont-ils passé par là? Oh, peut-être qu'ils n'ont ni permis ni voiture, mais... on peut y aller même à pied!

L'objectif de cette pétition est de limiter à 30 km/h la vitesse de voitures qui sont arrêtées! Franchement, vous êtes forts! Moi, je passe par la rue des Charmilles tous les jours deux fois: une fois le matin, une fois le soir. A la descente, il y a un bouchon tous les jours – même en milieu de journée – jusqu'au n° 16. Ça, c'est quand c'est «gentil». Quand c'est bien bouché, le bouchon remonte presque jusqu'en haut de la rue. Par conséquent, je ne comprends même pas qu'on puisse proposer une telle mesure! La rue des Charmilles est déjà hyper-étroite et il y a en plus les pistes cyclables qui zigzaguent, ce qui en fait une voie de passage extrêmement lente. On va doucement... mais on y va, parce que c'est une pénétrante dans la ville et que vous ne pouvez pas la fermer ni la supprimer, Mesdames et Messieurs de la gauche.

Par conséquent, je le répète à nouveau: la mesure demandée dans la pétition P-458 est complètement inutile! Et elle ne changera rien à la problématique du bruit, puisque au moins à partir du n° 16 les voitures sont à l'arrêt. Une limitation

à 30 km/h pour des voitures à l'arrêt... Franchement, vous êtes forts! Une fois de plus, on veut des mesures extrêmes pour régler un problème qu'elles ne résoudront pas. Ce qu'il y a lieu de faire, s'il y a trop de bruit, c'est isoler les immeubles et remplacer les fenêtres par des doubles ou des triples vitrages, suivant les cas.

Vraiment, je ne comprends pas cet acharnement. Tout est bon pour bloquer les voitures! Vous ne savez même pas de quoi il s'agit, à gauche, puisque la plupart d'entre vous n'avez même pas de voiture ou ne l'utilisez pas. Ce n'est pas en passant à vélo que vous comprendrez le problème. Les vélos zigzaguent entre les voitures. Mais c'est vrai, tous les cyclistes respectent les lois sur la circulation... Enfin, selon vous! En réalité, il y en a très peu qui le font! Et malheureusement c'est très accidentogène, à cause des cyclistes et non pas à cause des voitures, qui roulent au pas – et quand elles ne roulent pas au pas, elles vont au maximum à 30 km/h à la rue des Charmilles. La mesure demandée dans la pétition P-458 est donc inutile, raison pour laquelle nous la refuserons.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Je salue à la tribune du public la présence de M. Sylvain Thévoz. (*Applaudissements.*) Je rappelle que la liste des intervenants sur le rapport P-458 A était close hier. Le dernier intervenant inscrit est M. Valentin Dujoux, à qui je donne la parole.

M. Valentin Dujoux (Ve). Ça me permettra de réagir à certains propos tenus hier et rappelés aujourd'hui. Ce qu'on y entend, c'est une volonté de renforcer la mobilité actuelle. En fait non, c'est même pire! Une partie de ce plénum veut confirmer une politique de mobilité qu'on ne veut plus, tant les nuisances sont nombreuses. Le «on» désigne aussi bien les autorités cantonales que les milieux associatifs, les habitantes et les habitants, mais aussi certains professionnels qui comprennent qu'une autre mobilité leur est avantageuse.

Oui, la mobilité évolue et accompagne le changement des habitudes et des préoccupations. C'est d'ailleurs pour ça que la limitation à 30 km/h, de manière plus générale, fait son arrivée dans les villes. C'est le cas à Grenoble, à Lille – n'en déplaise à certains – mais aussi chez nous, avec un vote la semaine dernière à Bâle-Ville.

Quant au changement des habitudes, il sera nécessaire. Il risque d'être parfois compliqué, surtout pour une certaine partie des personnes dans cet hémicycle, au vu des enjeux du plan climat cantonal. Je l'ai déjà dit hier, mais je le répète: l'une des mesures du plan climat cantonal, en termes de mobilité, est la réduction de 40% du trafic individuel motorisé d'ici à 2030. 2030, c'est dans huit ans. Eh bien, Mesdames et Messieurs, autant vous dire qu'il y a du travail à faire, même si certains n'en sont pas convaincus ou ne sont pas d'accord! C'est de ce côté-là

de l'hémicycle que ça va être difficile, chez vous, les représentants de la droite qui souhaitez garder votre confort au détriment de la qualité de vie de vos concitoyens, mais aussi – et surtout – de celles et ceux que vous êtes censés représenter en siégeant ici. Ce ne sont pas des Verts ou des socialistes qui habitent à la rue des Charmilles, hein! Ni à l'avenue Wendt, ni aux Pâquis, ni au boulevard du Pont-d'Arve! Ce sont des habitants de la ville de Genève!

Il serait temps d'entendre leurs demandes, puisque les nuisances qui empoisonnent leur quotidien et qui sont liées au trafic automobile n'ont absolument pas de couleur politique. Les Verts confirment donc ce soir leur soutien aux pétitionnaires et le renvoi de la pétition P-458 au Conseil administratif. (*Applaudissements sur les bancs de la gauche.*)

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Je rappelle que la liste des intervenants était close hier et que vous étiez le dernier intervenant inscrit. Madame la conseillère administrative, vous voulez prendre la parole? Votre demande apparaît maintenant. Il n'y a pas de souci, je vous en prie.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, je vous ai écoutés avec attention. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a une nouveauté depuis le traitement de la pétition P-458 en commission. Il est entendu que la rue des Charmilles appartient au réseau secondaire et relève donc de la compétence cantonale en matière de limitation de vitesse et de signalisation, mais il faut bien avoir conscience que toutes les façades y dépassent les valeurs limites fixées par l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB), de jour comme de nuit, surtout entre les rues de la Dôle et Cavour. Ce qu'il y a de nouveau, c'est que la rue des Charmilles figure en limitation à 30 km/h de jour et de nuit dans l'arrêté cantonal qui vient d'être mis à l'enquête le 10 juin dernier, selon l'enquête publique présentée dans la *Feuille d'avis officielle (FAO)*.

Je vous rappelle ici que la Ville préconise la limitation à 30km/h de jour comme de nuit sur tout son territoire. Le Canton, lui, a une approche différenciée. Je vous renvoie, encore une fois, à cette enquête publique et au descriptif de la mise en œuvre de la mesure envisagée.

La majorité de la commission des pétitions a prôné l'étude d'un sens unique en plus de la validation de la limitation à 30 km/h. Pourquoi pas? Mais j'attire votre attention sur le fait suivant: je demanderai aux services de vérifier que cette mise à sens unique – si tant est que le Canton nous l'accorde – ne se fasse pas au détriment des vélos, qui seraient alors renvoyés sur la couverture des voies des Chemins de fer fédéraux (CFF), ce qui les pénaliserait, surtout pour ceux qui se dirigent vers les quartiers de Bourgogne, Vieuxseux et Moillebeau ou qui en reviennent.

Pétition: limitation à 30 km/h à la rue des Charmilles

La mise en œuvre de la moyenne ceinture urbaine, vous le savez, est en cours sur la rive droite et devrait donc réduire la pression du trafic sur le quartier des Charmilles. Comme cela a été rappelé par certains d'entre vous, l'ambition du Canton est de réduire de 40% le trafic automobile sur l'ensemble de son territoire.

Par ailleurs, j'ai écouté l'intervention du conseiller municipal Sormanni et d'autres qui estiment avec lui que cette limitation à 30 km/h à la rue des Charmilles serait une mesure totalement inutile, étant donné que cette rue est embouteillée en permanence durant la journée... Mais la nuit, elle ne l'est pas! Et comme je viens de vous l'expliquer, la mise en œuvre de la moyenne ceinture urbaine sur la rive droite va diminuer la pression du trafic sur le quartier, il y aura donc moins de circulation et, à ce moment-là, limiter la vitesse à 30 km/h aura du sens.

Restait une question liée à la vitesse commerciale des bus, puisque la ligne 11 passe dans cette rue. Sachez, Mesdames et Messieurs, que c'est toujours un point d'attention, lorsqu'il y a un abaissement de vitesse. Il sera sans doute possible de compenser en jouant sur une priorisation plus forte des transports publics aux feux de signalisation mais, si le Conseil municipal accepte de renvoyer la pétition P-458 au Conseil administratif, comme cela semble être le cas, c'est un élément qui sera pris en compte dans les discussions avec le Canton. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, la liste des intervenants était close et la réouverture du débat n'a pas été demandée, je passe donc maintenant au vote. Je vous rappelle que la pétition P-458 a été assortie par la commission des pétitions d'une recommandation qui figure à la page 13 du rapport P-458 A. Si le renvoi de cette pétition au Conseil administratif est refusé, elle sera classée.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 38 oui contre 19 non (1 abstention), assorties d'une recommandation.

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

La commission recommande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'un examen pour limiter la circulation des transports individuels motorisés dans un seul sens afin de pacifier davantage la circulation.

Proposition: dispositif Covid-culture et fonds de reprise
destiné aux artistes et aux métiers de la culture

7. Proposition du Conseil administratif du 8 juin 2022 destinée à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 1 050 000 francs pour cofinancer une partie du dispositif Covid-culture genevois et apporter des aides ciblées en cette sortie de crise, afin d'accompagner et compléter les mesures fédérales sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus dans le secteur de la culture (PR-1526).

La poursuite d'un partenariat fort en soutien au paysage culturel genevois

Premier volet: 550 000 francs pour les mesures de soutien à la culture élaborées par la Confédération

Suite à l'annonce du Conseil fédéral du 17 décembre 2021, confirmant la prolongation de la durée de validité de l'ordonnance Covid-culture jusqu'à la fin de 2022, les partenaires du dispositif genevois mis en place dès le début de la crise sanitaire ont décidé de renouveler le processus d'accompagnement des mesures fédérales dans le secteur de la culture. D'une part, comme cela vous avait été présenté au travers des précédentes demandes y relatives (propositions PR-1430 et PR-1481), votées à chaque fois sans opposition, le mécanisme de cofinancement garanti par voie de convention permet d'indemniser l'ensemble des entités, dont les fondations de droit public qui ont toujours été exclues du périmètre fédéral. D'autre part, cet accord favorise la mise en œuvre de projets de transformation, qui s'inscrivent dans une véritable perspective de relance avec la possibilité de les mener jusqu'au mois d'octobre 2023. Ces contributions financières permettent aux bénéficiaires de faire face à cette période d'incertitude économique encore bien présente.

Pour rappel les deux autres collectivités constitutives de ce partenariat, initié historiquement au mois de mars 2020 à l'initiative de la Ville de Genève, sont le Canton de Genève et l'Association des communes genevoises (ACG). Les exécutifs ont approuvé les principes régissant la poursuite de ce dispositif genevois pour l'année 2022 et les montants des participations financières respectives, afin de répondre dans les meilleurs délais aux besoins des milieux culturels. Le Grand Conseil vient ainsi de voter à l'unanimité le 19 mai dernier le projet de loi relatif aux aides financières en application de l'ordonnance Covid-19 culture pour l'année 2022 (PL 13128)¹. Ces engagements réciproques sont une condition sine qua non pour garantir le déploiement des dispositions prévues par cette convention tripartite, dont l'intention est de maintenir encore un filet de sécurité pour cette période de sortie de crise, tant pour les entreprises culturelles que pour les actrices et acteurs culturels. Il faut rappeler que de nombreuses restrictions étaient encore en vigueur en ce début d'année, péjorant non seulement les activités

¹ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL13128.pdf> (consulté le 8 juin 2022)

Proposition: dispositif Covid-culture et fonds de reprise
destiné aux artistes et aux métiers de la culture

durant cette période, mais compliquant considérablement la planification pour les mois suivants, sachant que de nombreux événements culturels se planifient longtemps à l'avance. Par ailleurs, les restrictions encore en vigueur dans d'autres pays rendent difficiles les déplacements sur le plan international. Enfin, il y a un effet de rattrapage pour de nombreux projets qui ont été reportés ou annulés pendant la crise. Les calendriers de programmation s'en retrouvent fort perturbés, rendant la situation très difficile pour une partie des artistes travaillant sur mandat ou projet.

Les mécanismes d'indemnisations et d'attributions ont fait leurs preuves sous le pilotage de l'Office cantonal de la culture et du sport (OCCS), avec une participation soutenue sur le plan technique, tout au long du processus, de collaboratrices et collaborateurs du Canton, de la Ville et d'autres communes. C'est à la satisfaction de toutes les parties prenantes que le dispositif a répondu à la fois aux besoins du secteur et aux objectifs de la Confédération. Un premier rapport intermédiaire concernant la première phase a été rendu public récemment¹.

Les partenaires du dispositif se sont accordés pour apporter une nouvelle fois une aide adaptée à celles et ceux qui œuvrent pour la vie culturelle de la région, dans toute sa diversité. Le montant plafond projeté pour ce premier volet est de 550 000 francs.

Deuxième volet: 500 000 francs pour des mesures complémentaires ciblées aux métiers de la culture

Au mois de mars 2021, la Conférence des villes en matière culturelle (CVC), constituée des autorités responsables de la culture, soit pour la Ville de Genève le conseiller administratif M. Sami Kanaan, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), s'est engagée dans une résolution commune en faveur d'une reprise durable de l'activité culturelle². Partant du principe que la culture est un moteur social important, et par extension que l'offre culturelle est un élément essentiel de l'espace urbain et vecteur de cohésion sociale, les investissements que les villes effectuent dans le domaine culturel favorisent les dynamiques d'inclusion et de participation des communautés qui les constituent.

Comme mentionné précédemment, la vie culturelle se retrouve altérée en cette sortie de pandémie. Les artistes, ainsi que les autres métiers associés de la culture, font aujourd'hui face à d'importants défis, dont celui d'apporter des réponses aux attentes de la population en matière culturelle, mais également celui d'orienter leurs pratiques pour répondre aux mutations observées ces deux dernières années. Ces actrices et acteurs incontournables de la mue des villes doivent aussi désormais considérer un changement de paradigme considérable tant sous

¹ <https://www.ge.ch/document/28317/annexe/1> (consulté le 8 juin 2022)

² https://skk-cvc.ch/cmsfiles/resolution_cvc_avril2021.pdf (consulté le 8 juin 2022)

Proposition: dispositif Covid-culture et fonds de reprise
destiné aux artistes et aux métiers de la culture

l'angle de la durabilité de leurs activités que sous l'angle de la reconnaissance du besoin urgent d'un statut reconnu au sens des assurances sociales.

La résolution commune des membres de la CVC rappelait que les villes allaient devoir engager des investissements ciblés après la pandémie. Ainsi, il vous est soumis au travers de cette demande un deuxième train de mesures spécifiques, qui pourrait être déployé durant le deuxième semestre, afin de faciliter la transition avec l'arrêt des indemnités pour pertes financières. Ces dernières prendront fin au mois de juin 2022, conformément aux dispositions de l'ordonnance Covid-19 culture. Cette période de l'année concorde notamment avec la fin de saison pour un grand nombre d'institutions et d'entités actives dans les arts vivants. Il est important de relever qu'une grande incertitude subsiste sur la reprise de la pandémie cet été et/ou cet automne, qui impliquerait probablement des mesures sanitaires cantonales si la situation est jugée préoccupante.

Le Conseil administratif juge indispensable d'accompagner les métiers de la culture dans la phase de reprise. Un fonds de reprise exceptionnel d'un montant de 500 000 francs est ainsi proposé, à destination de personnes physiques et/ou morales, mais principalement pour les personnes travaillant à titre individuel (intermittent-e-s et/ou indépendant-e-s), comme artistes ou dans les autres métiers de la culture au sens large. Sa mise en œuvre se fera en complémentarité des 150 bourses de recherche d'un montant de 10 000 francs chacune mises au concours par le Canton de Genève (cf. PL 13128).

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif vous invite à accepter ce crédit supplémentaire, portant sur ces deux volets distincts et dont les dispositions vous sont précisées ci-après.

Une participation financière adaptée à la fragilité économique du secteur

Cette troisième phase découle de la volonté affirmée de la Confédération de renouveler son aide au secteur culturel, dont le retour à la normalité subit encore des perturbations. Quand bien même le Conseil fédéral a prononcé en date du 30 mars 2022 la levée des dernières mesures prévues en situation particulière, il a précisé dans toutes ses communications qu'une période de transition exigeant une vigilance et une réactivité accrues devait encore s'imposer jusqu'au printemps 2023. C'est dans cette perspective que le Conseil fédéral a décidé de prolonger, lors de sa séance du 13 avril 2022, la durée de la période d'indemnisation jusqu'au 30 juin 2022, alors qu'elle était initialement fixée au 30 avril.

Sur le terrain, la Task Force Culture, qui regroupe les organisations faitières nationales et une soixantaine d'associations culturelles, relevait encore

Proposition: dispositif Covid-culture et fonds de reprise
destiné aux artistes et aux métiers de la culture

plusieurs défis dans un communiqué¹ diffusé quelques semaines avant la levée des mesures. Ses principales observations sont les suivantes: a) la limitation des contacts sociaux a entraîné des changements de comportement des publics, avec des impacts marqués sur les taux de fréquentation, b) l'interconnexion internationale est inhérente au secteur culturel, en cela il existe une forte dépendance vis-à-vis des restrictions toujours en vigueur dans certains pays, ce qui complique par exemple la planification des tournées, et c) un effet d'engorgement des productions reste un point de vigilance majeur, avec comme corollaire le risque d'une saturation de l'offre.

Aussi, il s'agirait de ne pas faire abstraction de la situation de détresse dans laquelle se trouvent certain-e-s actrices et acteurs culturels, et ce, tous statuts confondus. L'association Suisseculture Sociale, qui assure l'aide d'urgence (couverture des frais d'entretien immédiats) depuis début 2020, sous mandat de la Confédération, dresse un constat sans appel: la situation des revenus des actrices et acteurs culturel-le-s en Suisse s'est sensiblement aggravée et le nombre de demandes reste aujourd'hui élevé. Cette mesure d'aide ne fait pas l'objet d'un financement par les cantons, elle se situe donc en dehors du périmètre du partenariat genevois. Mais son suivi reste un moyen indispensable d'attester des difficultés rencontrées par des personnes actives dans toutes les chaînes de création, de production et de diffusion.

Concernant les modalités techniques et réglementaires encadrant le déploiement des mesures fédérales à Genève, de même que pour des précisions sur les principes de gouvernance régissant ce partenariat, nous vous invitons à prendre connaissance de l'exposé des motifs de la loi cantonale mentionnée précédemment ainsi que des éléments précisés dans les argumentaires des propositions de crédits portant sur les première (PR-1430, 2020) et deuxième phases (PR-1481, 2021). Depuis la révision partielle de l'ordonnance Covid-culture le 13 avril dernier, quelques changements sont toutefois à relever. Les actrices et acteurs culturel-le-s constitué-e-s en communautés de travail juridiquement indépendantes sont désormais éligibles pour déposer des projets de transformation, ainsi que les associations d'amatrices et d'amateurs, sous certaines conditions. De même, concernant les indemnités pour pertes financières, comme explicité dans le commentaire sur l'ordonnance Covid-19 culture «il n'est (désormais) plus nécessaire d'établir un lien de causalité au sens juridique pour les dommages subis (...), les indemnités (sont) allouées à titre de compensation des répercussions négatives des mesures sanitaires».

¹ https://taskforceculture.ch/wp-content/uploads/2022/02/F-TFC_MM-Perspektiven-Kulturbranche-220202.pdf
(consulté le 8 juin 2022)

Un financement de la Ville de Genève aux projets de transformation

Dans le cadre des discussions des partenaires du dispositif Covid-culture et suite au bilan positif récemment communiqué par le Conseil administratif sur la proposition PR-1447, la Ville de Genève contribuerait financièrement aux projets de transformation, qui étaient jusqu'alors soutenus uniquement par le Canton et la Confédération. Ces projets sont des opportunités pour se repositionner avec un but défini et temporaire en lien avec le Covid-19. Ils doivent s'inscrire dans une des catégories suivantes: 1) la réorientation structurelle (*réorganisation*) de l'entité requérante ou 2) le gain de public (*ou de nouvelles catégories de public*), en explorant de nouveaux modes de diffusion. Il est important de relever que les critères inscrits dans les conditions d'octroi¹, élaborées conjointement par les partenaires du dispositif genevois, sont en adéquation avec certains objectifs du Programme de législature 2021-2025 du Conseil administratif de la Ville de Genève, tant sur certains enjeux de cohésion sociale que sur la réduction des inégalités et le développement durable:

- adéquation avec les principes de promotion de la création artistique et de l'activité culturelle des collectivités publiques genevoises;
- maintien de la diversité culturelle sur le territoire genevois, de son rayonnement en Suisse et à l'étranger, ainsi que de l'accessibilité de l'offre culturelle;
- maintien de l'emploi, des compétences et des savoir-faire;
- professionnalisme des intervenant-e-s, formation et expérience;
- clarté, plausibilité et qualité technique du concept;
- innovation;
- efficacité attendue du projet en ce qui concerne l'objectif formulé (...);
- durabilité attendue du projet.

En 2021, la Ville de Genève était déjà intervenue en octroyant des subventions (proposition PR-1447) auprès de certaines entités qui avaient alors pu ensuite bénéficier de contributions pour leur projet de transformation, une des conditions étant l'apport de 20% de fonds propres pour le financement du projet. Mais ces attributions avaient été conclues en dehors du cadre fixé par la convention entre les partenaires genevois. De toutes les expériences menées jusqu'à aujourd'hui, ce train d'aides a permis d'apporter un nouveau souffle bienvenu au secteur culturel.

¹ <https://www.ge.ch/document/23048/telecharger> (consulté le 8 juin 2022)

Proposition: dispositif Covid-culture et fonds de reprise
destiné aux artistes et aux métiers de la culture

Les aspects budgétaires et financiers de ces propositions

La participation de la Ville de Genève au dispositif genevois d'accompagnement des mesures fédérales sur l'atténuation des conséquences dans le secteur de la culture.

Si le montant de la présente proposition, soit 550 000 francs, peut paraître sensiblement bas par rapport aux 1 900 000 francs octroyés pour l'année 2021, deux éléments sont principalement à considérer. Tout d'abord la période pouvant faire l'objet d'indemnisations pour pertes financières couvre uniquement les mois de janvier à juin 2022 (soit une durée de six mois et non douze mois comme auparavant), mais aussi les estimations réalisées par l'Office cantonal de la culture et du sport (OCCS) indiquent une diminution conséquente des besoins en matière d'indemnisations.

Pour la prolongation des aides précédemment mentionnées, la Confédération a mis à disposition des cantons des contributions financières substantielles. Ainsi le Canton de Genève, au travers d'un projet de convention de prestations avec l'Office fédéral de la culture (OFC), pouvait disposer d'une participation de la Confédération de 11 200 000 francs maximum pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Suite aux projections de rigueur afin de fixer définitivement le montant de la part cantonale pouvant être engagée cette année, le montant a été ramené à 7 500 000 francs. Suite à l'aboutissement de ces travaux techniques, dans lesquels plusieurs variables ont été prises en considération, les partenaires ont décidé que le renouvellement de la convention allait reposer sur les principes suivants:

- 1) *Les pertes financières annoncées et éligibles pour le périmètre de l'ordonnance fédérale sont financées par la Confédération (50%), le Canton, la Ville et l'ACG (50%).*
- 2) *La Ville participe à hauteur de 25% des demandes d'indemnisation éligibles des entreprises et acteurs culturels qu'elle subventionne et de ceux subventionnés conjointement par le Canton et la Ville, dans les limites du crédit voté (au lieu des 50% prévus en 2020 et 2021).*
- 3) *Le Canton prend en charge la moitié des demandes d'indemnisation éligibles des entreprises et acteurs culturels qu'il subventionne, subventionnés par les communes ou non subventionnés, après déduction de la participation de la Ville. L'autre moitié est à charge de la Confédération.*
- 4) *La Ville participe aux contributions à des projets de transformation pour les entreprises et acteurs culturels qu'elle subventionne pour un montant forfaitaire de 200 000 francs.*
- 5) *La Ville participe au financement des demandes hors périmètre pour un montant maximum de 150 000 francs.*

Proposition: dispositif Covid-culture et fonds de reprise
destiné aux artistes et aux métiers de la culture

- 6) *L'éventuel solde disponible sur la participation de la Ville aux demandes hors périmètre est réalloué au financement des demandes du périmètre.*
- 7) *La participation de l'ACG est allouée au financement du dispositif global pour un montant maximum de 250 000 francs.*
- 8) *Le Canton prend en charge le solde du financement des demandes d'indemnisation dans et hors périmètre et des projets de transformation, dans les limites du crédit voté.*

Au vu de l'importance de ce dispositif, et considérant les garanties apportées au travers de son déploiement ces deux dernières années, le Conseil administratif accepte d'entrer en matière pour une nouvelle contribution selon les principes susmentionnés.

Pour contribuer au financement des mesures fédérales sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus dans le secteur de la culture, la Ville de Genève s'engage (par l'entremise du Service culturel (SEC) à verser au Canton de Genève une contribution s'élevant à hauteur de 550 000 francs au maximum.

a) Participation au dispositif genevois Covid-culture

En francs	Total
36 Charges de transfert	550 000
Total du crédit supplémentaire	550 000

b) Un fonds de reprise exceptionnel destiné aux métiers de la culture

La proposition PR-1447 soutenue par un vote unanime du Conseil municipal au début du mois de mars 2021, d'un montant total de 3,9 millions de francs destiné au financement de mesures de soutien des métiers de la culture et de l'offre culturelle, a constitué un premier élément de réponse. Le rapport de mise en œuvre, récemment transmis par le Conseil administratif au Conseil municipal, est venu confirmer la forte adéquation des mesures et des montants engagés avec les besoins du paysage culturel genevois.

La proposition soutenue aujourd'hui, qui vise à prolonger cet effort, porte sur la création d'un fonds de reprise exceptionnel. D'un montant de 500 000 francs, ce fonds aura pour vocation de soutenir des actrices et acteurs culturel-le-s qui œuvrent dans notre Cité, et dont les conditions de travail se trouveraient encore péjorées. La principale orientation de ce fonds sera de soutenir la mise en œuvre de projets artistiques et culturels de création, production et diffusion, proches de la maturité, qui ne trouvent pas leur place (entièrement ou partiellement) dans les dispositifs déjà existants (programmations, scènes, salles, tournées, etc.). Sa

Proposition: dispositif Covid-culture et fonds de reprise
destiné aux artistes et aux métiers de la culture

gestion sera confiée au SEC, dont l'expertise et l'expérience dans ce domaine constituent un atout indiscutable. Les conditions d'attribution de ce fonds seront soumises à la validation du Conseil administratif.

b) Constitution d'un fonds de reprise exceptionnel

En francs	Total
36 Charges de transfert	500 000
Total du crédit supplémentaire	500 000

Les crédits budgétaires sollicités auraient ainsi les incidences suivantes sur le budget du SEC, pour les rubriques concernées:

<i>Service culturel</i>	<i>Budget 2022 voté</i>	<i>Crédits budgétaires</i>	<i>Budget 2022 ajusté *</i>
36 Charges de transfert	62 469 728	a) 550 000	63 519 728
Service culturel		b) 500 000	

Conclusion

Au vu de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 1 050 000 francs destiné à contribuer au financement des mesures fédérales sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus dans le secteur de la culture.

Proposition: dispositif Covid-culture et fonds de reprise
destiné aux artistes et aux métiers de la culture

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l’article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2022 de la Ville de Genève.

Art. 3. – Les charges prévues à l’article premier seront imputées aux comptes budgétaires 2022 sur les rubriques suivantes:

- 550 000 francs, Service culturel, cellule de gestion 31060099, groupe de compte 36 Charges de transfert, nouveaux OTP en attente de création;
- 500 000 francs, Service culturel, cellule de gestion 31060099, groupe de compte 36 Charges de transfert, nouveaux OTP en attente de création.

—***—

Préconsultation

La présidente. J’ouvre la préconsultation et donne la parole aux auteurs de la proposition. Monsieur Sami Kanaan, vous avez la parole.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Madame la présidente. Tout d’abord, je vous remercie d’avoir donné suite à ma demande de traiter ce point aujourd’hui. La proposition PR-1526 ne fait pas l’objet d’un renvoi direct en commission puisque, comme j’ai eu l’occasion de vous l’écrire au nom du Conseil administratif, celui-ci demande le vote sur le siège.

Je commence par expliquer ce point particulier, avant de revenir sur la proposition elle-même. C’est simplement pour des raisons de mise en œuvre: si ça partait en commission – ce qui serait intéressant dans l’absolu, afin d’entrer davantage dans les détails de la situation actuelle, sur laquelle je reviendrai –, du coup, le vote en plénière aurait lieu au plus tôt à la session régulière de septembre prochain. Compte tenu des quarante-cinq jours de délai référendaire, cela nous amènerait au-delà de mi-octobre, presque à fin octobre, ce qui nous mettrait dans l’impossibilité quasi matérielle de mettre en œuvre en tout cas la deuxième tranche du crédit demandé, celle qui vise justement à aider directement les artistes, acteurs et actrices culturels. D’où l’avantage de voter sur le siège aujourd’hui: ça évite de solliciter la clause d’urgence en tant que telle.

J’espère d’ailleurs que c’est la dernière fois qu’on doit vous solliciter de cette manière, Mesdames et Messieurs. On ne peut pas juger de l’avenir, évidemment, ni savoir s’il y aura une recrudescence de la pandémie. A ce stade, c’est la troisième

Proposition: dispositif Covid-culture et fonds de reprise
destiné aux artistes et aux métiers de la culture

fois que le Conseil administratif doit vous solliciter en cours d'année pour un dispositif de soutien aux acteurs et actrices culturels au sens large.

Cette fois, nous avons réuni en une seule proposition ce que nous avons séparé en deux propositions distinctes l'année passée. Premièrement, il s'agit de la collaboration active – et très fructueuse, je dois le dire – au dispositif induit par les aides fédérales. J'aimerais rappeler que la Confédération, dès les premiers jours de la pandémie, a libéré des sommes très importantes pour aider le secteur de la culture, étant entendu – je crois que personne ne le conteste – que c'est l'un de ceux qui ont été les plus touchés par la pandémie dès les premiers jours et que ce sera l'un des derniers à en sortir complètement. Ce n'est pas le seul, bien sûr, mais c'est un secteur qui, de par les changements permanents de situation et de règles du jeu – fermetures, jauges réduites, certificat Covid obligatoire ou non, et ainsi de suite –, a clairement souffert de cette pandémie pendant de longs mois.

J'aimerais relever à quel point la collaboration avec le Canton de Genève, l'Association des communes genevoises (ACG) et l'organe genevois de la Loterie romande a été fructueuse puisque, dès le début de la crise, on s'est mis ensemble et on s'est mis d'accord sur un schéma complémentaire aux aides fédérales. Pour la faire courte, la Confédération avait décrété que tout franc fédéral devait être complété par un franc local – c'est-à-dire cantonal ou venant d'une autre source locale, par exemple les communes. Je relève que Genève a été l'un des seuls endroits de Suisse où les communes en général – dont la Ville – ont participé au dispositif, ce qui était défendable de par la nature particulière du financement de la culture à Genève, à savoir le rôle très important de la Ville dans ce mécanisme.

Je relève ici que le Canton a mis des moyens très importants pour compléter l'aide fédérale, beaucoup plus que la Ville. Le Conseil municipal avait voté à l'unanimité – et les milieux culturels vous en sont très reconnaissants, Mesdames et Messieurs, je le souligne – les deux propositions précédentes, qui portaient sur le complément municipal et cantonal aux aides fédérales, c'est-à-dire la PR-1430 pour 2,3 millions de francs en 2020 et la PR-1481 pour 1,9 million de francs en 2021. Tout ça fait l'objet de décomptes détaillés. On vient de rendre un rapport en commission et on fait tous les contrôles a posteriori, bien sûr. Il y a eu d'ailleurs quelques restitutions sur les montants attribués – mais pas énormément.

Deuxièmement, j'en viens à la situation découlant du Covid-19 pour les métiers de la culture à Genève. Pourquoi encore une tranche de crédit de soutien en 2022? Elle est d'ailleurs beaucoup plus basse que précédemment, puisqu'on vous demande 500 000 francs pour ce deuxième volet de la proposition PR-1526, Mesdames et Messieurs. C'est parce qu'il ne faut pas oublier que ça ne fait pas si longtemps que les restrictions sanitaires ont été levées. On le voit bien aujourd'hui, par exemple à la Fête de la musique ou lors d'autres événements: il y a un vrai plaisir à bénéficier de nouveau pleinement de l'offre culturelle au sens

Proposition: dispositif Covid-culture et fonds de reprise
destiné aux artistes et aux métiers de la culture

large et festive, mais ces restrictions n'ont été levées que le 16 février dernier. On se rappelle toutes et tous la conférence de presse du Conseil fédéral, extrêmement réjouissante, qui levait toutes les restrictions. Toutefois, les mois de janvier et février 2022 avaient encore été lourdement marqués par différentes restrictions sur lesquelles je ne reviens pas. On vous demande donc beaucoup moins que les deux dernières fois. C'est 500 000 francs et je rappelle que c'est un plafond.

Nous avons légèrement modifié les termes de l'accord avec nos partenaires pour la première tranche du crédit. Jusqu'à la fin de l'année 2021, le Canton soutenait toutes les entreprises culturelles hors Ville de Genève – ce qui est logique – avec un complément de l'ACG, ainsi que les structures qui sont hors du périmètre de l'aide fédérale, c'est-à-dire les fondations de droit public, dont le Grand Théâtre. La Ville soutenait ces dernières à hauteur de la moitié des indemnités, c'est-à-dire qu'elle assumait la partie genevoise à sa charge pour toutes les entreprises culturelles qui, par ailleurs, sont déjà soutenues par elle et installées sur son territoire. Comme je viens de le dire, nous avons modifié les termes de l'accord pour 2022: dorénavant, la part de la Ville descendra de 50 à 25% et représentera 150 000 francs dans le paquet.

Ensuite, on a ajouté une contribution aux projets dits «de transformation». Ça, c'est un autre type de soutien de la Confédération qui permet d'aider les entreprises culturelles à tirer les leçons de la crise pour adapter leur manière de fonctionner au sens large, c'est-à-dire sur le plan des contenus, de l'organisation, des formes d'expression artistique et de la diffusion.

En échange de la baisse de 50 à 25% pour les entreprises culturelles genevoises soutenues par la Ville, on a donc prévu d'accorder 150 000 francs aux fondations de droit public qui ne sont pas soutenues aujourd'hui ni indemnisées directement par la Confédération. Je relève, Mesdames et Messieurs, que le Grand Conseil a voté à l'unanimité le projet de loi PL 13128 relatif aux aides financières en application de l'ordonnance Covid-19 culture pour l'année 2022, qui porte les montants cantonaux à hauteur de 7,5 millions de francs, donc une aide beaucoup plus conséquente que la nôtre. Je remercie le Canton pour ce geste fort. C'est la première fois qu'il agit en premier; en effet, d'habitude nous votions avant lui.

J'en reviens à la deuxième tranche du crédit demandé dans la proposition PR-1526, soit les 500 000 francs destinés aux artistes. Ce volet s'inspire largement de la proposition PR-1447, que vous avez votée l'année passée pour un montant de 3,9 millions de francs. Vous voyez que le montant est quand même beaucoup plus modeste cette fois.

Mais pourquoi aujourd'hui? J'ai dû répondre à cette question fréquemment. On a l'impression que le Covid-19 est passé – sous réserve, bien sûr, d'une

Proposition: dispositif Covid-culture et fonds de reprise
destiné aux artistes et aux métiers de la culture

rechute cet été ou cet automne. En fait, voilà ce qui se passe. Certes, les scènes culturelles, les festivals et autres ont globalement pu reprendre une activité normale, notamment à Genève – j’aimerais le relever ici, car Genève est l’endroit de Suisse où le public a le plus vite repris ses marques. On voit le succès de la Comédie, du Théâtre de Carouge, de pas mal de festivals, etc.

Cependant, de très nombreux projets ont été annulés ou reportés pendant la pandémie, ce qui fait que beaucoup d’artistes travaillant à titre individuel, sur projet et sur mandat, ont vu leur projet reporté. Il y a ainsi un embouteillage – il n’y a pas d’autre mot! – de projets qui doivent être reprogrammés. Evidemment, la capacité de tous les réaliser en même temps est limitée. Certains artistes doivent donc attendre de longs mois avant de voir leur projet reprogrammé et leurs revenus restent extrêmement réduits par rapport à une situation à peu près normale – où, je le rappelle, ces revenus sont généralement déjà très bas.

A titre de solution d’accompagnement dans cette situation, nous avons prévu 500 000 francs pour aider des artistes ou des petites entreprises culturelles qui peuvent attester une réduction de revenu et que ça aide pour continuer leur travail, maintenir leur activité professionnelle et créative. Cela se fera sur dossier, bien sûr, et ces personnes ou ces entités devront fournir la preuve que leurs revenus sont diminués en raison du Covid-19. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que grâce à votre vote de la proposition PR-1447 l’année passée – acceptée à l’unanimité, là aussi – nous avons pu financer 200 bourses de 10 000 francs allouées à 200 artistes à Genève, une somme qui a été extrêmement appréciée et bénéfique pour maintenir l’activité culturelle. Le Conseil municipal a reçu récemment, à la session des 7 et 8 juin, un rapport détaillé sur l’usage de cet argent en plus des comptes annuels présentés par le Conseil administratif.

Je vous saurais donc gré de voter la proposition PR-1526. J’ai cru comprendre qu’il y avait des recommandations émanant de certains groupes qui ne posent pas de problème au Conseil administratif, afin de préciser les intentions de la proposition. C’est vrai qu’on a laissé sa formulation relativement ouverte car, comme cette deuxième tranche du crédit sera activée à la rentrée, donc dès la fin d’août, on voulait s’adapter aux besoins tels qu’ils seront à ce moment-là.

Pour terminer, je reviens sur le fait que les milieux culturels eux-mêmes sont extrêmement demandeurs de ce genre de mesures. Je relève d’ailleurs que le Grand Conseil a voté – à l’unanimité, là encore – un montant très important dans le cadre du projet de loi PL 13128 pour des bourses. J’espère que le Conseil municipal de la Ville de Genève se montrera aussi unanime que le Grand Conseil. Merci beaucoup! (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l’entrée en matière sur la proposition est acceptée à l’unanimité (63 oui).

Proposition: dispositif Covid-culture et fonds de reprise
destiné aux artistes et aux métiers de la culture

La présidente. Cette entrée en matière est donc acceptée. Je donne la parole aux conseillers municipaux ou aux conseillers administratifs qui la demandent.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, excusez-moi, j'ai un bonbon dans la bouche.

Des voix. Ohhh!

M. Daniel Sormanni. Oui, j'ai mal à la gorge. Ça arrive, hein! Nous ne sommes évidemment pas contre le crédit demandé dans la proposition PR-1526, mais je ne comprends pas pourquoi il faut le voter sur le siège. J'ai bien entendu les explications du magistrat, cependant je pense qu'un petit tour en commission aurait été nécessaire. Quelle est l'urgence absolue de voter cette délibération ce soir? De toute manière il y a un délai référendaire, donc il ne va rien se passer avant la rentrée. C'est pour ça que je pense que, compte tenu aussi de ce que vous avez dit, Monsieur Kanaan, il aurait été utile de faire un saut en commission pour détailler cette proposition. Parce qu'en fait, ce n'est pas 500 000 francs mais le double que vous demandez, soit 1 050 000 francs. Ce n'est quand même pas rien! En tout cas, je fais formellement la demande de renvoi de la proposition PR-1526 à la commission des arts et de la culture.

M. Pascal Altenbach (UDC). L'annonce du Conseil fédéral du 17 décembre 2021 confirmait la prolongation de la durée de validité de l'ordonnance Covid-culture jusqu'à la fin de l'année 2022. Les partenaires genevois, déjà actifs dès le début de la crise sanitaire, ont donc décidé de renouveler le processus d'accompagnement des mesures fédérales dans le secteur de la culture. Il est absolument vrai que tous les partis ont voté les propositions PR-1430 et PR-1481, qui assuraient le mécanisme de cofinancement garanti par voie de convention, ce qui permettait d'indemniser l'ensemble des entités culturelles, dont les fondations de droit public qui ont toujours été exclues du périmètre de l'aide fédérale.

L'Union démocratique du centre est favorable à ce premier volet de 550 000 francs de la proposition PR-1526 pour compléter les mesures de soutien à la culture élaborées par la Confédération. En revanche, le deuxième volet de 500 000 francs pour des mesures complémentaires ciblées en faveur des métiers de la culture à Genève ne devrait pas être voté sur le siège. Cette tranche de crédit ne relève pas d'une urgence absolue et devrait être renvoyée à la commission des arts et de la culture, pour faire l'objet d'une analyse et d'une discussion approfondies.

Proposition: dispositif Covid-culture et fonds de reprise
destiné aux artistes et aux métiers de la culture

Il s'agit d'accompagner les métiers de la culture dans la phase de reprise, laquelle est déjà largement amorcée. Je rappelle qu'on parle en parallèle de 150 bourses de recherche d'un montant de 10 000 francs chacune mises au concours par le Canton de Genève. Il faut prendre conscience qu'il y a certes une fragilité économique du secteur de la culture mais, pour une dépense supplémentaire de 500 000 francs – qui viennent des impôts – telle qu'annoncée dans le deuxième volet de la proposition PR-1526, il convient de faire en sorte que cette demande soit renvoyée à la commission des arts et de la culture pour examen.

En effet, il s'agit d'un fonds exceptionnel – c'est ce qu'on dit toujours! – qui vise à prolonger l'effort fourni pour soutenir les acteurs culturels et les artistes. Loin de nous l'idée de sous-estimer le travail et le talent de ces derniers, mais il ne faut pas oublier que tout le secteur économique de notre ville a été impacté par la pandémie: les restaurants, tous les commerçants petits et grands... Si le secteur culturel est fondamental pour la vie sociale, d'autres secteurs sont tout aussi cruciaux, notamment au vu de la grande crise économique et financière et de l'inflation qui nous attendent au coin du bois. Il ne faut jamais oublier ça! Le conseiller administratif en charge de la culture reconnaît d'ailleurs lui-même que le public a vite repris ses marques et est retourné aux spectacles.

L'Union démocratique du centre pense donc qu'il est raisonnable de vite renvoyer la proposition PR-1526 à la commission des arts et de la culture, afin que les représentants de tous les partis en discutent et fassent le point – d'autant plus que le délai référendaire prolonge de toute manière l'attente jusqu'en septembre.

M. Pascal Holenweg (S). La culture et les acteurs culturels ne se sont pas encore remis des restrictions liées à la pandémie. Si la foule a retrouvé le chemin de la Fête de la musique, elle n'a pas encore retrouvé le chemin des théâtres, des salles de concert et des cinémas. Par conséquent, les aides spécifiques au secteur culturel sont toujours nécessaires et il est indispensable de les mettre en œuvre dans les délais les plus brefs possible.

De notre point de vue, il n'est absolument pas utile de renvoyer la proposition PR-1526 à la commission des arts et de la culture, qui ne se réunira pas avant fin août, c'est-à-dire pas avant la fin du délai référendaire qui courrait à partir d'aujourd'hui si on votait la proposition PR-1526 ce soir sur le siège. De toute façon, que nous votions la proposition ce soir ou que vous suiviez la demande du Mouvement citoyens genevois de la renvoyer pour étude à la commission des arts et de la culture, Mesdames et Messieurs, pour le secteur culturel le besoin d'une aide supplémentaire – ou plutôt d'une prolongation des aides déjà accordées – demeure, et le vote sur le siège ce soir permettrait de mettre en œuvre ces moyens à la rentrée déjà.

Proposition: dispositif Covid-culture et fonds de reprise
destiné aux artistes et aux métiers de la culture

Le délai référendaire ne sera vraisemblablement pas utilisé en juillet et en août. Je ne vois pas très bien qui s'engagerait dans le lancement d'un référendum en pleines vacances d'été contre des crédits d'aide à la culture! Je rappelle que chaque fois qu'on a eu des référendums liés au soutien financier accordé par la Ville de Genève à la culture, c'était contre la coupe de crédits. Tous les référendums que nous avons lancés contre la coupe de crédits pour la culture ont abouti et ont été ratifiés par le peuple. Il n'y a donc aucune utilité ni aucune pertinence à renvoyer cette proposition à l'examen en commission des arts et de la culture, examen qui ne pourrait pas commencer avant septembre. En plus de ça, à partir de septembre, on aura le budget ordinaire 2023 de la Ville à étudier en commission – y compris à la commission des arts et de la culture – et on n'aura pas vraiment le temps d'examiner la proposition PR-1526.

Nous voulons faire en sorte que l'aide à la culture soit accordée le plus rapidement possible. Nous vous proposons donc, Mesdames et Messieurs, de voter cette proposition du Conseil administratif aujourd'hui sur le siège, sans la renvoyer en commission.

En plus, nous proposons une recommandation et les Verts en proposent deux. Nous vous enjoignons de toutes les voter, car elles précisent sur deux terrains différents ce que nous attendons du Conseil administratif.

Notre recommandation vise à développer des aides spécifiques pour faire sortir la culture des lieux habituels d'expression de la culture. Nous voulons faire sortir la culture des lieux culturels traditionnels pour en diffuser la représentation partout, y compris dans des lieux inusités. On a besoin aussi, à Genève, de décloisonner l'expression culturelle, de faire en sorte qu'elle prenne ses marques dans des lieux où elle n'a pas l'habitude de le faire, où elle trouve des publics qui n'ont pas l'habitude de la rencontrer. Nous l'avons dit dans le cadre de la consultation organisée par le Canton sur son avant-projet de loi pour la promotion de la culture et de la création artistique et sur son projet de ligne directrice. Nous le redisons ici sous forme de recommandation – nous l'avons dit également sous forme de motion, la M-1704: il n'y a pas de lieu spécifiquement dévolu à la culture.

La culture, l'expression culturelle, la représentation culturelle, la création culturelle doivent être partout sur le territoire de la Ville – nous ne parlons que de la Ville de Genève, pas du Canton, car nous n'avons pas encore supprimé le Canton... Mais ça viendra! Pour l'instant, nous ne parlons que de la Ville. La culture doit être partout sur son territoire municipal, dans tous les lieux possibles et imaginables et même dans quelques lieux inimaginables... Au fond, nous voulons faire de la culture, de l'expression culturelle, de la création culturelle un virus. Nous voulons la diffuser partout et nous voulons la déconfiner.

Proposition: dispositif Covid-culture et fonds de reprise
destiné aux artistes et aux métiers de la culture

Nous vous invitons donc vivement, Mesdames et Messieurs, à soutenir notre recommandation et celles des Verts sur la proposition PR-1526. Notre recommandation est formulée comme suit:

Projet de recommandation

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'encourager l'engagement d'actrices et d'acteurs culturel-le-s indépendant-e-s et intermittent-e-s locales et locaux par le biais d'un dispositif communal d'aide à la culture de proximité. Ce dispositif pourrait consister en une participation financière de la Ville à la proposition d'une offre culturelle complémentaire à celle déjà existante, en stimulant l'utilisation de lieux inusités pour une telle offre et en incitant les propriétaires, gérants, administrateurs et administratrices de ces lieux à en faire un usage culturel, tout en garantissant une rémunération minimale des artistes. La participation de la Ville devrait être sollicitée par une procédure simple, comprenant l'engagement d'un respect des conditions de rémunération des artistes.

(Applaudissements.)

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Livia Zbinden, deuxième vice-présidente.)

M. Gazi Sahin (EàG). Ensemble à gauche soutient sans autre le vote sur le siège de la proposition PR-1526 pour ce crédit budgétaire supplémentaire de 1 050 000 francs visant à confirmer le dispositif Covid-culture genevois. On est tous d'accord sur le fait qu'il est nécessaire, en cette sortie de crise, d'apporter des aides spécifiques pour compléter les aides fédérales face aux conséquences économiques du Covid-19 dans le secteur de la culture. Nous sommes donc d'accord de voter cela ce soir sans débat de commission. Comme l'intégralité de cette assemblée – cela a été dit – Ensemble à gauche avait activement soutenu pendant la crise sanitaire plusieurs propositions allant dans ce sens. Nous pensons que ce soutien doit continuer en cette période d'incertitude qui est encore présente, il faut le dire. Il faut rappeler également que ce crédit budgétaire se base sur une complicité avec le Canton et les communes, complicité qui nous manque beaucoup sur d'autres plans. C'est aussi pour ça qu'il est bien de voter ce crédit.

La Fête de la musique a montré encore une fois l'importance de la culture comme vecteur de cohésion sociale dans notre vie. Nos efforts de soutien dans ce sens ne sont jamais vains, bien au contraire. Ensemble à gauche espère que cette

Proposition: dispositif Covid-culture et fonds de reprise
destiné aux artistes et aux métiers de la culture

aide pourra aussi motiver les gens de métier pour qu'ils continuent à créer. Sami Kanaan le disait: il y a toute une série de projets en attente. La création culturelle est une nécessité sociale pour nous tous. Nous continuerons, à l'avenir, à soutenir toute nouvelle initiative d'aide financière – si nécessaire – au monde de la culture. Nous pensons également que la population genevoise est derrière tous ces soutiens au monde culturel. Elle sait l'importance que notre vie culturelle nous apporte.

Dernière remarque: nous soutenons la recommandation socialiste. Nous sommes d'accord que la culture partout en ville, c'est beau, et qu'il faut le faire. Voilà. Je le répète encore une fois, il faut voter la proposition PR-1526 sur le siège sans tarder. Merci! (*Applaudissements.*)

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Le Parti libéral-radical a étudié la proposition PR-1526, qui est assez bien structurée en chapitres: «La poursuite d'un partenariat fort en soutien au paysage culturel genevois»; «Une participation financière adaptée à la fragilité économique du secteur»; «Un financement de la Ville de Genève aux projets de transformation»; «Les aspects budgétaires et financiers de ces propositions». Mais il nous manque un chapitre: celui des arguments justifiant le caractère urgent de cette proposition! Je ne sais pas si nous avons bien écouté, bien entendu, bien compris... J'ai écouté M. Kanaan attentivement et j'espère qu'il m'écoute aussi attentivement que je l'ai fait lorsqu'il avait la parole, mais les motifs de cette urgence extraordinaire pour un vote maintenant, sur le siège, nous ont un peu échappé.

Non pas que la culture n'ait pas besoin de soutien, nous savons qu'elle en a besoin et nous en sommes parfaitement conscients. Mais nous avons tout de même une inquiétude, à vous entendre, Monsieur Kanaan. Il semblerait, à lire cette proposition, que le secteur culturel dépende en fait de manière plus que prépondérante – même existentielle! – de la Ville de Genève, et que la règle soit que celle-ci le soutienne en subsidiarité. Notre inquiétude est donc la suivante: les privés se désintéressent-ils du soutien à la culture? Y a-t-il un engorgement quelque part? Comme vous l'avez signalé, Monsieur Kanaan – cela a d'ailleurs fait l'objet d'un article dans les journaux –, l'Office cantonal de la culture et du sport s'inquiète également de cet engorgement. En effet, on a beaucoup plus de productions prévues que l'on ne peut en consommer, en quelque sorte. La population genevoise fait face à une surabondance! Est-ce la raison pour laquelle les milieux culturels ont tout à coup besoin urgemment de cette aide qu'ils trouvent d'habitude auprès des privés ou de leur public?

C'est l'une des raisons pour lesquelles, afin de suivre l'évolution du monde de la culture – comme vous le savez, nous en sommes préoccupés – ainsi que celle du statut des artistes et des conditions de fonctionnement des associations

Proposition: dispositif Covid-culture et fonds de reprise
destiné aux artistes et aux métiers de la culture

et institutions culturelles, nous aurions aimé comprendre où on en est et prendre la température de la situation plus concrètement, tout comme le demandent le Mouvement citoyens genevois et d'autres partis. Quitte à admettre l'urgence avec vous, évidemment, pour prendre les mesures qui conviennent. Mais nous voulons avoir pleinement conscience de la situation et en être mieux informés.

Voilà pourquoi nous demandons formellement ce soir le renvoi de la proposition PR-1526 en commission. Il s'agit tout de même d'un crédit de plus d'un million de francs! Or un franc est un franc, comme on dit! On ne peut pas lâcher comme ça 1 million de francs sans étudier de quoi il s'agit, sans réfléchir et, surtout, sans comprendre. Le Parti libéral-radical souhaite donc un tour en commission.

M. Jean-Luc von Arx (LC). Le Centre a bien reçu la proposition PR-1526 et la demande de voter ce partenariat sur le siège. Pour rappel, il s'agit en fait d'un partenariat avec le Canton et l'ACG conclu historiquement au mois de mars 2020 à l'initiative de la Ville de Genève, comme l'a indiqué M. Kanaan. Je cite la proposition: «Les exécutifs ont approuvé les principes régissant la poursuite de ce dispositif genevois pour l'année 2022 et les montants des participations financières respectives, afin de répondre dans les meilleurs délais aux besoins des milieux culturels.» Il est écrit «dans les meilleurs délais», ce qui expliquerait l'aspect urgent de ce vote, malheureusement.

On aurait souhaité que cet objet passe en commission – je comprends très bien la préoccupation de M. Sormanni – mais il se trouve qu'il y a des délais à respecter et que les besoins des milieux culturels sont assez importants. Nous nous voyons donc parfois dans l'obligation, en quelque sorte, d'activer un peu plus rapidement la machine. D'ailleurs, comme cela a été dit, le Grand Conseil vient de voter à l'unanimité le 19 mai dernier le projet de loi PL 13128 relatif aux aides financières en application de l'ordonnance Covid-19 culture pour l'année 2022. Il est vrai que si on attend le mois de septembre pour voter la proposition PR-1526, on se retrouvera avec une mise en œuvre en 2023, Mesdames et Messieurs! Pour moi, l'urgence de ce vote sur le siège fait donc totalement sens dans ce cas-là.

Je cite toujours la proposition PR-1526: «Ces engagements réciproques sont une condition sine qua non pour garantir le déploiement des dispositions prévues par cette convention tripartite, dont l'intention est de maintenir encore un filet de sécurité pour cette période de sortie de crise, tant pour les entreprises culturelles que pour les actrices et acteurs culturels. Il faut rappeler que de nombreuses restrictions étaient encore en vigueur en ce début d'année, péjorant non seulement les activités durant cette période, mais compliquant considérablement la planification pour les mois suivants...» – ce qui renforce également le sens de cette demande en urgence – «...sachant que de nombreux évènements culturels

Proposition: dispositif Covid-culture et fonds de reprise
destiné aux artistes et aux métiers de la culture

se planifient longtemps à l'avance. Par ailleurs, les restrictions encore en vigueur dans d'autres pays rendent difficiles les déplacements sur le plan international. Enfin, il y a un effet de rattrapage pour de nombreux projets qui ont été reportés ou annulés pendant la crise. Les calendriers de programmation s'en retrouvent fort perturbés, rendant la situation très difficile pour une partie des artistes travaillant sur mandat ou projet.»

J'en viens maintenant au projet de loi PL 13128, au sujet duquel j'aimerais vous dire deux ou trois mots, Mesdames et Messieurs. Le but de ce projet de loi qui a été voté par le Grand Conseil récemment était notamment, je cite, de «régir les modalités de mise en œuvre des aides financières apportées par le canton aux entreprises culturelles, ainsi qu'aux actrices et acteurs culturels, en application de l'ordonnance Covid-19 culture pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022». Raison pour laquelle nous devons voter en urgence ce soir la proposition PR-1526.

J'en terminerai par le texte sur les principes de gouvernance: il est intéressant de savoir que le département de la cohésion sociale concerné – pour le Canton de Genève l'Office cantonal de la culture et du sport (OCCS) – est «responsable de la mise en œuvre des mesures prévues par la présente loi». Je cite toujours: «Une commission composée de représentantes et de représentants du Canton, de la Ville et de l'ACG est chargée de préavisier les dossiers de demande d'indemnisation. Cette commission est présidée par le Canton, qui en assure également le secrétariat. La commission s'adjoit les services d'une fiduciaire agréée.»

Je n'irai pas plus loin. Pour toutes ces raisons, le Centre votera avec pleine conviction en faveur de la proposition PR-1526 qui est soumise à votre bon sens, Mesdames et Messieurs.

Une voix. Très bien! (*Applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente.)

La présidente. Je prie ceux et celles qui veulent défendre leurs projets de recommandation d'appuyer sur le bouton pour demander la parole.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Pour les Verts, bien sûr qu'il faut soutenir la proposition PR-1526, puisqu'il faut soutenir la culture! En effet, la culture a souffert longtemps et continue encore de souffrir. Pourquoi est-ce urgent? Eh bien, il y a une certaine inertie entre le dépôt d'une demande d'aide et son versement. On a

Proposition: dispositif Covid-culture et fonds de reprise
destiné aux artistes et aux métiers de la culture

pu entendre en commission des arts et de la culture que certains acteurs culturels attendaient encore des aides Covid-19 du premier trimestre 2022 – c’est ce que j’ai cru entendre mais, en l’occurrence, il doit même s’agir d’aides précédentes qui n’ont pas encore été versées, parce que ça prend du temps pour passer d’un service à l’autre. Il est donc normal qu’on s’en préoccupe maintenant, puisqu’on parle ici d’argent à verser durant l’année 2022, que la culture souffre encore et qu’elle a besoin que les autorités continuent à la soutenir durant cette sortie de crise sanitaire.

Par ailleurs, nous avons un petit bémol à apporter à cette proposition, car il y a quelque chose qui nous dérange, à vrai dire. On parle d’une enveloppe financière. Pour certains, 1 million de francs, c’est un peu trop. D’autres pourraient dire que ce n’est pas assez... Pour notre part, cette enveloppe étant effectivement limitée, nous aimerions que cet argent aille en priorité aux artistes de création et à ceux qui n’ont peut-être pas encore reçu d’aide, parce que les enveloppes 2021 et 2020 étaient déjà vides et que, du coup, ils n’ont pas pu en bénéficier. C’est la raison de nos recommandations. Il nous semble qu’il y a peut-être une priorité à donner aussi dans ce sens-là.

J’imagine que les commissions font d’habitude ce travail de précision, mais voilà, ça ne mange pas de pain de déposer quand même ces recommandations pour mettre en lumière ce point-là. Il est vrai que, l’enveloppe budgétaire prévue étant limitée, quand on entend parler d’éponger les pertes financières de la Fondation d’art dramatique (FAD) et du Grand Théâtre, ça nous titille un peu! Ça me tire un peu derrière les oreilles, je ne sais pas comment le dire... Nous avons donc déposé deux recommandations à ce sujet, parce que nous aimerions vraiment que cet argent – puisque c’est une aide d’urgence liée au Covid-19 – aille aux artistes qui ont eu de vrais problèmes financiers, qui ont présenté des projets qui n’ont pas pu être montés. Nos recommandations sont formulées comme suit:

Projet de recommandation 1

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif que les bourses soient en priorité octroyées aux artistes qui n’en ont pas reçu une en 2021.

Projet de recommandation 2

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif que les bourses soient en priorité octroyées aux artistes de création.

Proposition: dispositif Covid-culture et fonds de reprise
destiné aux artistes et aux métiers de la culture

Je le répète, si on donne un peu au Grand Théâtre, ce «peu» sera en fait une énorme somme, parce qu'il y aura besoin d'une énorme somme pour aider le Grand Théâtre. Du coup, il ne restera plus grand-chose pour les artistes de création et les bourses individuelles. Enfin... Le Grand Théâtre est concerné par le premier volet du crédit demandé par le Conseil administratif alors que les artistes individuels dépendent du deuxième volet, je sais que ce n'est pas mélangé dans la proposition PR-1526, mais je tenais à le dire. Nous n'avons pas de problème pour accepter la recommandation des socialistes visant à soutenir plutôt des projets hors murs. J'ai parlé du bémol que nous voulions apporter à ce dossier et j'espère que vous soutiendrez nos deux recommandations, Mesdames et Messieurs. Bien sûr, nous voterons la proposition PR-1526.

La présidente. Nous passons au vote de la discussion immédiate sur la proposition PR-1526. Vous avez demandé la parole, Monsieur Sormanni? Dites-moi!

M. Daniel Sormanni (MCG). J'ai demandé le renvoi de la proposition PR-1526 à la commission des arts et de la culture! Je l'ai dit, évidemment!

La présidente. Alors, je reprends... Le renvoi de cette proposition à la commission des arts et de la culture a été demandé. Je le mets aux voix.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des arts et de la culture est refusé par 42 non contre 18 oui.

La présidente. Je reviens donc maintenant au vote de la discussion immédiate sur la proposition PR-1526.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 58 oui contre 1 non (1 abstention).

Premier débat

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. J'interviens simplement pour répondre à quelques-unes des préoccupations que j'ai entendues ce soir. Puisqu'il n'y a effectivement pas eu de renvoi en commission, il est important que vous ayez les réponses que vous souhaitez, Mesdames et Messieurs.

Proposition: dispositif Covid-culture et fonds de reprise
destiné aux artistes et aux métiers de la culture

Je commencerai par le vote sur le siège. Faites le calcul: la première séance plénière après ce soir aura lieu à la mi-septembre. A partir de ce moment-là – si la délibération est votée – il y aura 45 jours de délai référendaire, ce qui nous amènera à fin octobre. Il ne restera plus alors que deux mois pour que les bénéficiaires de l'aide prévue puissent dépenser l'argent. Je parle ici précisément de la seconde tranche du crédit demandé, donc des 500 000 francs d'aide urgente consacrés aux artistes et acteurs culturels, et non pas du complément à apporter aux indemnités fédérales. Là, la Ville versera les 550 000 francs au Canton, qui pourra activer les fonds dans le cadre du dispositif global dès que ce sera nécessaire. Il est important de le dire. Mais pour la deuxième tranche de 500 000 francs qui vise directement les acteurs culturels, il faut quand même qu'ils puissent déposer leurs demandes et que nous ayons le temps de les traiter et les valider, afin qu'ensuite ces gens aient le temps de réaliser un projet durant l'exercice budgétaire 2022.

D'où le vote sur le siège. Si vous votez la proposition PR-1526 ce soir – ce que je souhaite, et le Conseil administratif vous le demande – le délai référendaire échoira à peu près à fin août, donc on aura quatre mois et pas deux – ou plutôt un et demi – pour activer le crédit. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, je précise encore une fois que c'est un fait que les entités culturelles au sens large – les scènes culturelles comme le Grand Théâtre ou le Galpon, pour en citer une grande et une petite, ainsi que les grands orchestres comme l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), l'Orchestre de chambre de Genève (OCG) ou encore les festivals – fonctionnent de nouveau bien depuis mars-avril, elles ont assez vite retrouvé leur public. Il y a aujourd'hui dans la presse une interview de Jean Liermier, directeur du Théâtre de Carouge, qui en parle, mais je mentionnerai aussi la Comédie... Franchement, là, ça se passe bien.

Le défi n'est pas sur ces entités-là, maintenant et pour les prochains mois – sauf s'il y a une recrudescence de la pandémie, bien sûr. Le défi, c'est pour les artistes qui travaillent à titre individuel sur projet, sur mandat, qu'ils soient intermittents ou indépendants. Ces personnes soumettent des projets aux scènes culturelles – ou directement à la Ville – et c'est là qu'il y a un engorgement de projets qui ne peuvent pas tous être programmés, pour employer un terme peut-être plus élégant qu'«embouteillage».

Ces gens-là subissent encore une réelle baisse de revenus par rapport à leurs revenus usuels en tant qu'acteurs culturels indépendants. Là, on parle vraiment des petits. C'est ces personnes qu'il s'agit d'aider. Si on a mentionné des «personnes morales» dans la proposition, c'est simplement parce que, de nos jours, une partie de ces artistes s'organisent en toutes petites coopératives, associations, sociétés coopératives à responsabilité limitée (SCRL) ou même sociétés

Proposition: dispositif Covid-culture et fonds de reprise
destiné aux artistes et aux métiers de la culture

anonymes (SA). Et c'est une bonne chose! Ça reste de toutes petites structures mais, pour pouvoir leur fournir une aide plus compatible avec différentes législations en matière de prévoyance sociale et d'assurances sociales, on doit les considérer comme des personnes morales. C'est ces personnes-là que nous souhaitons aider – et tant mieux!

La tranche de 550 000 francs prévue dans le cadre du dispositif Canton-communes-Loterie romande est moins urgente, effectivement. S'il n'y avait que celle-là, on aurait pu aller en commission. Mais pour les 500 000 francs d'aide urgente... Dans un monde idéal, Mesdames et Messieurs, je ne vous cache pas qu'on aurait dû venir plus tôt défendre ce crédit devant le Conseil municipal. ça, je vous le concède volontiers. Mais il y a eu cet effet – comment dirais-je? – de réjouissance après les annonces du 16 février, tout repartait... Il a fallu un certain temps pour se rendre compte que, si tout repartait, pour certaines personnes ça restait difficile en raison de cet effet d'engorgement dont j'ai parlé. D'où le fait qu'on a monté ce crédit très vite avec le Canton.

Comme je l'ai dit, je me réjouis beaucoup que la partie cantonale ait répondu au défi. Le Canton prévoit 150 bourses de 10 000 francs chacune, comme quelqu'un l'a rappelé. Cette aide a été votée à l'unanimité par le Grand Conseil – donc par tous les groupes politiques –, ce qui n'est pas rien!

Je comprends la frustration de certains d'entre vous de ne pas pouvoir étudier la proposition PR-1526 en commission, Mesdames et Messieurs, c'est pour ça que j'avais écrit aux groupes que j'étais à disposition pour répondre à des questions en amont. Je viendrai volontiers en commission à la rentrée expliquer la situation dans son ensemble. A nouveau, j'espère vivement qu'on n'aura pas de rechute pandémique! Quant à notre préoccupation d'aider celles et ceux qui en ont besoin en priorité, elle est évidente, puisqu'on demande justement aux personnes qui solliciteront cette aide d'attester qu'elles ont encore un revenu inférieur à leur revenu usuel.

Par ailleurs, il ne faut pas opposer les grands et les petits, Mesdames et Messieurs. Ça va bien maintenant pour le Grand Théâtre ou la FAD mais, pendant la pandémie, lorsque ces institutions devaient fermer ou travailler en jauge réduite, c'était des recettes en moins – ce qui veut dire aussi des emplois en moins! On sait que la galaxie des métiers qui tournent autour de nos scènes culturelles – éclairagistes, ingénieurs du son, graphistes, scénographes, techniciens – a aussi souffert de cette pandémie, par analogie avec le secteur de l'événementiel, d'ailleurs. Je rappelle que, lorsque les indemnisations fédérales ou cantonales vont à ces institutions, cela soutient aussi l'emploi. Je vous remercie de votre attention et j'espère que le Conseil municipal votera le crédit demandé dans la proposition PR-1526.

Proposition: dispositif Covid-culture et fonds de reprise
destiné aux artistes et aux métiers de la culture

Deuxième débat

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que nous avons reçu trois projets de recommandation, deux de la part des Verts défendus tout à l'heure par M^{me} Wuest et un de la part des socialistes défendu par M. Holenweg. Je mets aux voix la première recommandation des Verts, qui demande que les bourses soient en priorité octroyées aux artistes qui n'en ont pas reçu une en 2021.

Mise aux voix, la première recommandation des Verts est refusée par 42 non contre 17 oui (3 abstentions).

La présidente. Je mets aux voix la deuxième recommandation des Verts, qui demande que les bourses soient en priorité octroyées aux artistes de création.

Mise aux voix, la deuxième recommandation des Verts est acceptée par 36 oui contre 30 non (2 abstentions).

La présidente. A présent, je mets aux voix la recommandation socialiste défendue tout à l'heure par M. Holenweg sur l'aide à la culture de proximité et l'utilisation de lieux inusités pour l'offre culturelle.

Mise aux voix, la recommandation socialiste est refusée par 34 non contre 25 oui (5 abstentions).

La présidente. Cette recommandation-fleuve est donc refusée. Je mets à présent aux voix la délibération de la proposition PR-1526 assortie de la deuxième recommandation des Verts acceptée il y a un instant.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée à l'unanimité (69 oui), assortie d'une recommandation du plénum.

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 (après-midi)
Proposition: dispositif Covid-culture et fonds de reprise
destiné aux artistes et aux métiers de la culture

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 1 050 000 francs destiné à contribuer au financement des mesures fédérales sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus dans le secteur de la culture.

Art 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2022 de la Ville de Genève.

Art. 3. – Les charges prévues à l'article premier seront imputées aux comptes budgétaires 2022 sur les rubriques suivantes:

- 550 000 francs, Service culturel, cellule de gestion 31060099, groupe de compte 36 Charges de transfert, nouveaux OTP en attente de création;
- 500 000 francs, Service culturel, cellule de gestion 31060099, groupe de compte 36 Charges de transfert, nouveaux OTP en attente de création.

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif que les bourses soient en priorité octroyées aux artistes de création.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

8. Rapports de majorité et de minorité de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 janvier 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant total de 2 000 000 de francs, destiné à l'implémentation de la suite bureautique collaborative et intuitive Office 365 de Microsoft pour tous les collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève (PR-1502 A/B)¹.

A. Rapport de majorité de M. Maxime Provini.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) par le Conseil municipal lors de sa séance du 8 février 2022. Elle a été traitée les 17, 24 et 31 mars 2022, sous la présidence de M^{me} Jacqueline Roiz. Les notes de séance ont été prises par MM. Lucas Duquesnoy et Daniel Zaugg, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 000 000 de francs destiné à l'implémentation de la suite bureautique collaborative Office 365 de Microsoft pour tous les collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 000 000 de francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2023 à 2026.

¹ *Mémorial* 179^e année: Proposition, N° 40, p. 5944.

Séance du 17 mars 2022

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de M. Thomas Royston, en charge de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)

La présidente souhaite la bienvenue à M. Kanaan ainsi qu'à M. Royston et les invite à entamer leur présentation auprès de la commission.

M. Kanaan entame sa présentation en précisant qu'il a le plaisir de présenter à la commission la brochure présentant les objectifs et actions de la Politique de transition numérique et reprenant les quatre axes ayant souvent été mentionnés dans cette commission, à savoir le numérique responsable, le numérique inclusif, le numérique innovant et la transformation numérique de l'administration.

M. Royston rappelle que la collaboration numérique renvoie principalement au partage et à la transmission de documents entre les services ainsi qu'à la collaboration renforcée et simplifiée à distance et de manière instantanée, le tout de manière sécurisée. Elle permet de décloisonner les services, de faire du lien entre l'interne et l'externe et est un support à la mobilité et au travail, tout en boostant la productivité. Pour rappel, la Ville emploie 4206 personnes, dispose de 270 sites, de 4000 boîtes mails, de dix millions de fichiers stockés sur les serveurs, a organisé 31 000 visioconférences depuis 2021 et a bloqué 1,35 million de spams et 460 virus l'année dernière. Le besoin de sécurité devient de plus en plus important, au vu des récentes cyberattaques sur des institutions en Suisse. En parallèle, la suite Office 2013, actuellement utilisée par la Ville, cessera d'être supportée par Microsoft en termes de *patching* de sécurité en avril 2023, ce qui laisse un an à la Ville pour trouver une solution. Par ailleurs, les pratiques nomades se démocratisent dans l'administration, avec l'augmentation du télétravail et l'entrée en vigueur de la directive liée le 14 mars dernier. Enfin, les systèmes sont aujourd'hui peu simples d'utilisation et ne sont pas intégrés les uns aux autres.

Le système existant présente des solutions connues et maîtrisées au sein de l'administration, notamment pour les mails, le partage de documents et la visioconférence. En revanche, il s'agit de solutions hétérogènes et relativement peu intuitives, sans aucune intégration entre le système de fichiers et le système de mails. Par exemple, pour cette commission, il est nécessaire de créer une liste de distribution dans la boîte mail, un espace de partage dans VdGBox et une liste sur Webex. Dans une suite intégrée, il suffit de créer une seule fois le groupe pour que les trois outils en bénéficient. D'un point de vue de maintenance, ces solutions hétérogènes sont également difficiles à entretenir et il est nécessaire de les gérer individuellement. Les risques de divulgation de documents confidentiels tout comme les risques de pannes et d'arrêt inopiné des systèmes sont également importants, avec une réelle vulnérabilité aux attaques avec la fin de support. Il

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

s'agit donc d'une opportunité de mettre à jour la suite Office et de déployer une suite logicielle intégrée avec une sécurité améliorée.

Trois options ont été retenues: l'adoption d'une solution locale, comme la suite bureautique d'Infomaniak, l'utilisation d'outils Open Source comme Only Office ou alors l'adoption d'une solution standard marché comme Office 365. Après avoir évalué ces trois options et pondéré un certain nombre de critères, la DSIC recommande de passer à une solution standard qui permettra de renforcer la sécurité, de mieux protéger les données et de favoriser la collaboration.

Ailleurs en Suisse, l'idée d'un Cloud souverain commence à se développer. La Confédération a lancé un appel d'offres il y a quelques mois pour le stockage de données non sensibles et ont été retenues Ali Baba, Microsoft, Amazon et SAP. Ces choix ont suscité des réactions de la part des cantons latins qui sont majoritairement opposés au traitement des données par les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft). Ces derniers ont alors soulevé la possibilité de construire un Cloud souverain en Suisse. Si le débat est en cours au niveau fédéral, la Confédération est actuellement en train de négocier ses contrats pour ce Cloud, tandis qu'elle est en train de mener des tests sur la suite Office 365 en raison d'une sensibilité sur la protection des données, qui seraient stockées chez Microsoft. La Ville a effectué une évaluation similaire en 2021. Le Canton de Genève, pour sa part, est très réfractaire sur l'adoption d'Office 365, alors que le Service intercommunal d'informatique (SIACG) ou encore les Services industriels de Genève (SIG) l'ont adopté. Ailleurs encore les cantons du Jura, de Fribourg, de Zoug et de Bâle-Campagne ainsi que les villes de Zurich et Saint-Gall utilisent Office 365.

La Ville, en adoptant cette suite intégrée, souhaite favoriser la collaboration en améliorant l'ergonomie. Il existe aujourd'hui une suite hétérogène, avec trois systèmes différents et l'idée est donc de la remplacer avec une suite homogène qui faciliterait la compatibilité et les accès communs, tout en renforçant la sécurité. Office 365 fonctionne sur un mode de souscription, ce qui signifie que Microsoft pousse les patches de sécurité avec des mises à jour régulières. Alors que la Ville investit 200 000 francs par an dans la sécurité, avec un équivalent temps plein (ETP) en charge de la question, Microsoft investit un milliard par an, ce qui lui permet d'assurer un niveau de sécurité sans pareil. Avec cette suite, la DSIC pourra plus facilement restreindre les accès depuis l'extérieur avec un double facteur d'identification. Un avocat a été mandaté par la Ville pour rédiger une note juridique, présentée au préposé cantonal pour la protection des données, avec pour objectif de s'assurer de la conformité de la suite OF365 avec la loi cantonale (LIPAD et RIPAD), la protection des données personnelles et la violation du secret de fonction et une évaluation du risque lié au Cloud Act américain. Cette dernière loi permet à la justice américaine de demander à Microsoft de fournir les données d'un client ne se situant pas sur le sol américain. Il est ressorti de

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

cette note qu'il fallait que le lieu d'hébergement des données soit en Suisse, que le lieu de traitement des données soit en Europe, que les données puissent être chiffrées afin d'éviter l'interception des e-mails et que le contrat avec Microsoft précise que ce dernier soit dans l'obligation d'informer la Ville dans le cas où il devrait accéder à ses données. La classification des données est la mesure qui impacte le plus la Ville, puisqu'actuellement, les données sont ouvertes et ne sont pas chiffrées.

Concernant le financement, cette proposition demande un crédit de deux millions de francs pour un projet d'environ deux ans et demi. 1 321 000 francs seront dédiés à un intégrateur allant accompagner la migration vers cette technologie, 210 000 francs pour la mise à jour des logiciels, 126 000 francs pour la formation du personnel et 250 000 francs pour l'évolution des applications Lotus. Le budget de fonctionnement de la DSIC sera lourdement impacté par cette transformation. Cependant, le coût additionnel des souscriptions Microsoft sera compensé en partie par des économies sur les outils existants. Enfin, des coûts supplémentaires seront liés aux collaborateurs et collaboratrices de terrain qui ne sont aujourd'hui pas équipés de comptes informatiques.

M. Royston rappelle que la politique de transition de la Ville s'articule autour de quatre axes et que ce projet répond à ces quatre axes. Les objets sont ambitieux sur la plan climatique, Microsoft s'étant engagé à être carbone négatif d'ici à 2030 et à compenser toutes ses émissions carbone depuis sa création d'ici à 2050. Le projet souhaite lutter contre la fracture numérique interne en offrant de l'espace de stockage en ligne, un e-mail et la possibilité de faire de la visioconférence aux 800 collaborateurs de terrain qui n'y ont pas accès aujourd'hui. Il souhaite également améliorer les compétences numériques des collaborateurs et renforcer les capacités de mobilité professionnelles. En outre, au travers de ses partenariats avec des entreprises suisses ou des universités, Microsoft favorise l'investissement et l'innovation locale. Enfin, il s'agit d'une brique très importante dans la stratégie de transformation numérique avec la collaboration numérique comme un des piliers clés.

La présidente remercie les auditionnés pour leur présentation et ouvre la parole aux membres de la commission pour d'éventuelles questions.

Un commissaire note que Synapse sera opérationnel d'ici peu et souhaite savoir si ce dernier sera compatible avec cette nouvelle suite. M. Royston répond que tout le système actuel de messagerie, de visioconférence et de partage de documents sera entièrement remplacé par la suite Office et que cela n'est pas directement en lien avec Synapse.

Le commissaire se demande pourquoi l'Etat est plus réticent à utiliser Office 365.

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

M. Royston répond que l'Etat utilise Microsoft Office et est déjà sur la messagerie Outlook. Le Canton est très prudent sur l'adoption du Cloud, même si le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) est paradoxalement utilisateur de Google Docs.

M. Kanaan précise que le Canton utilise encore Zoom, qui n'est pas aussi protégé que Webex, utilisé en Ville. Microsoft est de plus en plus amené à s'adapter aux exigences européennes en matière de protection des données.

Un commissaire constate que le choix de la solution Office semble le plus consistant. Il note qu'il existe actuellement un monopole de Microsoft, avec un produit facile d'utilisation et largement répandu, et se demande quel serait le plan d'action à mettre en œuvre pour que la Ville de Genève puisse utiliser des outils développés par des sociétés suisses sur le moyen ou le long terme. M. Royston répond que la Ville est en contact avec Infomaniak, historiquement active dans l'hébergement de sites web et les solutions Grand Public et petites et moyennes entreprises (PME). Infomaniak est en train de développer une suite collaborative (Ksuite) et souhaite passer dans le domaine de l'entreprise. Cette dernière ne dispose cependant pas aujourd'hui des intégrations nécessaires, tout en ayant une feuille de route intéressante pour évoluer dans le futur.

M. Kanaan précise que l'avantage du système d'Office 365 est la possibilité d'en sortir le jour où il y a réellement une alternative viable. Il est cependant nécessaire de développer une stratégie fédérale sur l'établissement de partenariats locaux et d'un Cloud souverain,

Le commissaire souhaite savoir si le préposé cantonal s'est prononcé sur la recommandation juridique mandatée par la Ville. M. Royston répond que le préposé a validé ces recommandations, tout en rappelant que la Ville restait la seule responsable juridiquement.

Le commissaire souhaite savoir si la Ville peut s'opposer à fournir ses données à Microsoft. M. Royston répond que la Ville ne pourrait pas s'y opposer, Microsoft étant tenu de respecter le droit américain. Cependant, sur les quatre ou cinq dernières années, seulement quelques demandes ont été faites à des clients européens pour fournir leurs données et Microsoft s'y est opposé juridiquement.

Le commissaire souhaite savoir si les membres du Conseil municipal seront concernés par cette transition, ce que M. Royston confirme.

Une commissaire comprend que la Ville passera prochainement à un système unique et souhaite savoir ce qui arrivera aux outils actuels qui fonctionnent sur un système de licences.

M. Royston répond que toutes ces souscriptions ne s'arrêteront pas au même moment. Webex sera par exemple valable jusqu'à fin 2023 et la souscription ne

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 (après-midi)
Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

sera pas renouvelée. Lotus Notes fonctionne sur un système de licence perpétuelle et la Ville va analyser s'il est possible de cesser de payer la maintenance pour le logiciel. Enfin, pour VdGBox, elle sera dé-commissionnée dès que One-Drive sera mis en place.

Un commissaire revient sur la question du Cloud national et souhaite savoir si un processus de consultation est en cours au niveau de la Confédération et si la Ville et la DSIC ont pris position dessus.

M. Royston répond que les discussions parlementaires sont en cours et que la Conférence suisse de l'informatique (CSI) latine se penche également dessus. L'Etat de Vaud a été mandaté pour réaliser une étude sur le Cloud souverain, étude qui sera à la disposition de l'ensemble des cantons latins à l'automne prochain.

M. Kanaan rappelle qu'il y a certes une réflexion en cours de la Confédération pour un Cloud souverain (suite à l'appel d'offres ayant confié le stockage des données à des entreprises américaines et chinoises), mais que cela ne concerne que le stockage des données et l'hébergement de serveurs, et non pas les suites bureautiques.

La présidente souhaite savoir si les résultats de l'étude vaudoise seraient nécessaires pour pouvoir adopter un cloud local ou si la Ville pourrait s'en passer.

M. Royston répond que s'il disposait d'une offre comparable à celle de Microsoft et permettant de garantir un cloud souverain, elle serait effectivement favorisée.

M. Kanaan précise que si l'administration de la Ville fait beaucoup de choses en interne, cela la rend aussi plus fragile au niveau de la sécurité.

Une commissaire souhaite savoir ce qu'il advient de Webex Legislate, testé en 2020.

M. Royston répond que le logiciel est actif et qu'il sera possible de l'utiliser en parallèle de Microsoft. Il n'existe actuellement pas d'autres solutions disponibles.

Une commissaire souhaite savoir si la politique de transition numérique comprendra un volet formation pour les personnes nouvellement équipées.

M. Royston répond qu'un catalogue de formation existe, auquel toutes les employées et tous les employés peuvent souscrire, dans lequel seront rajoutées des formations spécifiques.

Un commissaire note que le mouvement Open Source est intéressant par rapport à la question du monopole de Microsoft et souhaite savoir si la faisabi-

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

lité d'aller plus en avant dans l'Open Source a été envisagée, et si des blocages existent.

M. Royston répond que la Ville a effectivement envisagé la solution de l'Open Source. Avec dix millions de documents créés avec la suite Microsoft Office, il est probable que 99% seraient compatibles. Le problème réside dans le 1% restant, par exemple des macros Excel qui ne seraient pas forcément compatibles. D'autre part, les utilisateurs et utilisatrices sont formé-e-s à utiliser Microsoft et ses outils, et il serait délicat de partir sur un système complètement différent. Enfin, il faut garder en tête que l'Open Source n'est pas gratuit et qu'assurer le support des solutions génère des coûts. L'Open Source est cependant très souvent utilisé lorsque cela est possible.

La présidente remercie les auditionnés pour leur venue auprès de la commission et leur donne congé.

Discussion, suite des travaux et vote éventuel

Un commissaire propose d'auditionner Infomaniak sur les solutions qu'ils peuvent amener au niveau de la bureautique et afin d'avoir d'autres informations que celles fournies par la DSIC.

Une commissaire note qu'il faut dans ce cas auditionner d'autres prestataires de service parmi ceux mentionnés dans la proposition, tout en rappelant qu'un travail d'évaluation a déjà été mené par la DSIC.

Le commissaire qui propose l'audition trouverait intéressant d'entendre une autre voix que celle de l'administration sur la question de l'Open Source, qui tend à aller au plus simple, comme cela se fait par exemple pour le gaz. Il serait intéressant de considérer des alternatives qui permettraient à l'administration d'être moins dépendante de certains groupes et de garantir une certaine autonomie, en insufflant un vent de changement en Ville.

Un commissaire répond que s'il est assez favorable au principe d'une audition, et trouvant le sujet particulièrement intéressant sur le plan technique, il rejoint les propos sur la difficulté de n'auditionner qu'Infomaniak sans auditionner d'autres prestataires de service. Le commissaire trouverait plus intéressant d'auditionner des prestataires neutres, ne comptant pas parmi ceux figurant dans la proposition, à l'instar d'Utopia. Il souligne également l'urgence de la proposition, qui répond à la fin de support d'Office 2013 d'ici à avril 2023.

Une commissaire rejoint la position d'un commissaire sur la nécessité d'insuffler une dynamique, mais se demande si les auditions supplémentaires sont vraiment le moyen le plus opportun d'y parvenir alors qu'il y a urgence de pallier la fin de l'utilisation d'Office 2013 sous peu. Cette proposition est nécessaire dans

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 (après-midi)
Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

l'urgence et il ne s'agit pas de l'objet qui permettra d'insuffler une dynamique prospective. Il serait intéressant d'envisager de déposer un autre objet permettant d'investiguer cette question.

Le commissaire qui a proposé l'audition rappelle qu'une motion a déjà été renvoyée au Conseil administratif pour lui demander de se pencher sur la question de l'Open Source, sans résultat, et cette proposition pourrait permettre de demander au Conseil administratif de trouver d'autres solutions.

Une commissaire se demande s'il serait très pertinent d'entendre Utopia qui ne pourra pas effectuer un meilleur travail de comparaison que celui effectué par la Ville. En revanche, entendre Infomaniak expliquer de leurs propres mots leurs limites et leurs perspectives serait intéressant.

Un commissaire souscrit à la démarche et à l'idée, et note être resté sur sa faim concernant les choix de l'Etat qui diffèrent de ceux de la Ville en termes de logiciels.

Un commissaire précise que l'Etat ne fait pas face à la même urgence et note qu'il dispose de ses propres outils; il ajoute que l'Etat favorise systématiquement les ressources internes.

Une commissaire note qu'au-delà de Lotus et de la VdGBox, les documents de travail sont des documents issus d'Office, qui représente la solution *de facto* et complique la dissociation des logiciels. La présidente se demande si effectuer des demandes supplémentaires ne risquerait pas d'entraver le travail de la DSIC, tout en trouvant pertinente l'audition d'Infomaniak pour les entendre sur les raisons de leur non-sélection. La présidente rejoint également la proposition émise par la commissaire qui proposait de déposer une motion pour inviter le Conseil administratif à mener une étude sur les possibilités de l'Open Source.

Un commissaire comprend que certaines personnes souhaitent s'informer plus sur le sujet, mais rappelle qu'il est urgent pour le Conseil administratif que cette proposition soit votée pour avancer dans le déploiement de son plan. Multiplier les auditions risque de retarder d'autant plus le travail.

Un commissaire souligne également les risques pour la sécurité à partir du moment où la suite Office ne sera plus supportée par Microsoft.

Un commissaire note que, concernant la question du timing, la commission dispose encore de deux semaines avant la prochaine plénière. Il serait possible de demander une audition d'Infomaniak la semaine prochaine, sans quoi, cas échéant, la commission passerait directement au vote pour rendre le rapport avant la plénière du 28 mars.

La commission passe au vote sur la proposition d'audition d'Infomaniak, à la condition qu'il soit possible de l'organiser pour la semaine prochaine.

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal*Vote*

Par 10 oui (1 MCG, 3 Ve, 2 LC, 1 UDC, 2 PLR, 1 EàG) contre 3 non (1 PLR, 2 S) et 2 abstentions (S), l'audition d'Infomaniak est acceptée.

Séance du 24 mars 2022

Audition de MM. Boris Siegenthaler, fondateur d'Infomaniak et directeur de la stratégie, et Lucas Greve, conseiller avant-vente

M. Greve relate que l'entreprise Infomaniak a été contactée par la DSIC le 7 mars 2022. Le 11 mars, elle a répondu aux questions qui lui avaient été envoyées par écrit. Le 18 mars, elle a été convoquée par la CSDOMIC et a pu prendre connaissance de la proposition PR-1502. Enfin, elle a envoyé une analyse de la proposition le 23 mars. Cet historique montre que tout s'est passé rapidement. Plusieurs éléments ressortent du rapport d'analyse. Tout d'abord, il est étonnant que la proposition n'ait pas fait l'objet d'un appel d'offres. Les entités publiques sont tenues de respecter cette procédure. L'absence de mise en concurrence est problématique à différents égards. Ensuite, on peut regretter que la DSIC ait décidé de contacter Infomaniak à la fin du processus. Le fait d'arriver en bout de course laisse peu de marge de manœuvre. Toutefois, M. Greve ne connaît pas tous les éléments clés de ce choix. Son analyse est incomplète dans la mesure où il n'a pas connaissance des rapports internes qui sont cités dans la proposition PR-1502. Enfin, on peut regretter la décision de la Ville d'installer Microsoft sur tous les postes de travail du personnel.

Infomaniak est une boîte locale qui fournit un service mail, de l'informatique à la demande et des solutions de synchronisation de stockage. On peut s'interroger sur le fait que la Ville ne lui ait pas donné la possibilité de se défendre à armes égales. On voit difficilement comment la proposition PR-1502 peut être cohérente avec la politique de transition numérique de la Ville. M. Greve peine à associer Microsoft et numérique responsable. Il ne s'agit pas de faire la promotion d'Infomaniak. L'analyse effectuée relève que l'entreprise Google a été évincée de la procédure de sélection pour des raisons qui auraient aussi pu évincer Microsoft. Parmi ces raisons, on peut citer la collecte des données des utilisateurs et l'installation automatique d'applications. Les pratiques monopolistiques de Microsoft sont également douteuses. Par exemple, Microsoft Edge est constamment mis en avant au détriment de moteurs de recherche alternatifs. Au vu des éléments qui ont été portés à sa connaissance, M. Greve estime que la proposition PR-1502 n'offre aucune garantie que le choix de Microsoft soit le plus judicieux d'un point de vue technique, fonctionnel, environnemental, financier et de sécurité.

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 (après-midi)
Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

Questions des commissaires

Un commissaire précise que l'appel d'offres a porté sur l'opérateur. Pour faire une analogie, la Ville a décidé de migrer son système d'exploitation et elle cherche le prestataire qui permettra d'effectuer les mises à jour. Cela étant précisé, il aimerait savoir où en est Infomaniak avec son projet de messagerie instantanée et son partenariat avec OnlyOffice.

M. Siegenthaler répond qu'Infomaniak est en discussion avec OnlyOffice pour décider d'un éventuel rachat. Infomaniak ne va pas se lancer dans le développement d'une suite bureautique. Quant à la messagerie instantanée, elle sera lancée à partir de septembre. Il aurait été appréciable que la Ville migre progressivement sur ce type de solutions locales.

Le commissaire s'enquiert des expériences d'Infomaniak avec des clients du même format que celui de la Ville.

M. Siegenthaler répond que la Ville de Martigny utilise l'écosystème d'Infomaniak. Ce dernier gère actuellement 1,2 million d'adresses mail. Quant à la partie drive, elle compte 100 000 utilisateurs. Il serait intéressant que la Ville effectue une démarche pour intégrer l'écosystème Infomaniak. Si c'est le cas, il faut compter environ une année pour permettre aux développeurs de développer une offre pour les 4000 collaborateurs de la Ville.

M. Greve ajoute qu'il faut prendre en compte la compatibilité avec les annuaires externes. Les entreprises préfèrent généralement préserver l'annuaire de leurs utilisateurs.

M. Siegenthaler note que plusieurs entreprises ont pris conscience des avantages de collaborer avec Infomaniak. Dernièrement, Salt et la Migros ont fait part de leur intérêt. Infomaniak souhaite se développer tout en maintenant la qualité de ses produits. A ce sujet, on peut relever que l'entreprise a obtenu le permis de construire un nouveau data center à Plan-les-Ouates. Ce data center de 1,2 mégawatt va produire 14 gigawatts de chaleur. Cette chaleur sera valorisée à 100%. Elle sera vendue en partie aux SIG. Cela permettra de chauffer en hiver tout un quartier de Plan-les-Ouates. A titre de comparaison, Microsoft utilise le data center de Safe Host SA situé à Gland. Il est vexant que la Ville n'ait pas intégré Infomaniak dans son projet alors qu'elle est engagée au niveau local.

Une commissaire aimerait avoir des précisions sur les questions qui ont été envoyées à Infomaniak le 7 mars 2022. Elle aimerait également savoir si la DSIC a consulté Infomaniak avant cette date.

M. Greve répond que son entreprise n'a pas été contactée avant le 7 mars 2022. Lors du premier échange avec la DSIC, l'entreprise pensait qu'elle allait être intégrée à un appel d'offres. Or, il n'en a rien été. Les questions qui ont été envoyées

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

par la DSIC avaient pour objectif de valider les points du tableau de la proposition PR-1502. Lorsqu'il est apparu que le choix de la Ville était fait, M. Greve a demandé à la DSIC pourquoi Infomaniak était convoquée par la CSDOMIC. Il lui a été expliqué par écrit que le rapport rendu par Infomaniak devait aider le chef de la DSIC à répondre aux questions des commissaires. En tant que citoyen, M. Greve est sensible aux questions des logiciels libres, de la souveraineté des données et de l'autonomie numérique. A ce titre, il regrette que la Ville n'ait pas fait d'appel d'offres pour déterminer quelle entreprise était la mieux à même de garantir ces éléments. Encore une fois, il ne s'agit pas de faire la promotion d'Infomaniak. D'autres entreprises de la place auraient pu proposer une offre plus cohérente avec la volonté de mener une politique numérique responsable.

La commissaire évoque la question de la Costumer Lockbox. Elle lit: «Avec la proposition PR-1502, Microsoft gardera en tout temps les clés de la Ville. Microsoft aura la gentillesse de demander au préalable un avis consultatif à la Ville avant de laisser entrer des entités étrangères qui piocheront les données qui les intéressent, et consignera dans un carnet les entrées et les sorties de la ville de Calvin.» Elle aimerait avoir des précisions sur cette partie de l'analyse d'Infomaniak. Elle demande si les données des utilisateurs pourraient être mises à disposition en cas de crime observé par la justice américaine.

M. Greve remarque que la commissaire fait référence au Cloud Act, lequel permet à l'Etat américain de négocier avec d'autres gouvernements des échanges d'informations stockées sur les serveurs des entreprises américaines. A ce sujet, Microsoft a mis en place un système de double keyes, lequel permet d'éviter que les données ne soient récupérées. Toutefois, ce type de coffre-fort n'est pas destiné à protéger l'ensemble des données d'un ordinateur. Il permet aux utilisateurs de sélectionner certains dossiers confidentiels. Dans tous les cas, le modèle souscrit par la DSIC ne contient pas la Costumer Lockbox. A cela s'ajoute le fait que l'étude juridique menée par la DSIC ne contient pas le programme Prism. Ce programme américain de surveillance électronique par la collecte des données n'est pas cité comme un facteur de problèmes. Or, Microsoft est le premier prestataire américain à collaborer avec les services de renseignement. Il s'agit d'un fait avéré. Certes, sa situation de monopole fait qu'il est difficile pour une grosse organisation d'éviter d'avoir recours à ses services. Les choix sont complexes.

La commissaire lit: «Microsoft Teams ne remplace pas Webex. Webex sera vraisemblablement encore utilisé car sa couverture fonctionnelle est différente.» Elle aimerait avoir des explications à ce sujet.

M. Greve relève que le logiciel Teams ne peut pas être installé sur des téléphones fixes. Peut-être qu'une mise à jour pourra changer la donne, mais, en l'état, il n'existe pas de solution tout intégrée. Cela dit, on peut comprendre la volonté de la DSIC de ne vouloir traiter qu'avec un éditeur. Il est plus avantageux

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

d'avoir une solution globale. En outre, la DSIC a raison d'externaliser la gestion de son infrastructure fusible. Ne pas gérer ses serveurs physiques est une bonne idée pour une organisation qui n'a pas l'habitude de le faire. Enfin, on peut relever que Microsoft Excel est le meilleur tableur disponible actuellement. Il n'y a donc pas de raison de ne pas l'utiliser. Cette utilisation pourrait même se faire avec des solutions de stockage alternatives, comme Dropbox.

M. Siegenthaler relève que les logiciels doivent communiquer entre eux. Or, l'entreprise Microsoft n'a pas la main sur les anciens logiciels. En cas de problème de sécurité, elle doit demander à Google de déployer une mise à jour. Le temps que prend ce processus peut engendrer des problèmes de cryptage. Aujourd'hui, Microsoft a ce souci de réactivité. Cela explique en partie sa stratégie de complexifier la migration vers des concurrents. Face à cette situation, Infomaniak a décidé de créer son propre écosystème en utilisant un maximum de logiciels open source. L'enjeu de la démarche est de permettre aux clients de pouvoir migrer entièrement dans le cloud. Infomaniak souhaite que son écosystème puisse être utilisé à terme en open source.

La commissaire demande si le recours à Microsoft Office 365 est un moindre mal au vu des échéanciers à tenir. Cette solution pourrait être accompagnée de garde-fous en demandant à la DSIC de miser par la suite sur le local.

M. Siegenthaler répond qu'il serait gêné que la Ville se fasse crypter ses données en cas de changement de décision. La situation actuelle est regrettable car le processus aurait pu être fait différemment. Une fois que la Ville sera installée dans le cloud de Microsoft, il y aura moins de motivation pour migrer vers d'autres solutions. Une telle démarche prendra du temps et de l'énergie aux équipes de la DSIC. Il faut savoir que Microsoft fait son possible pour compliquer la migration vers des concurrents. En tant que citoyen, on peut regretter le choix de la Ville.

M. Greve précise que toutes les solutions ne sont pas arrêtées. Quand on utilise des solutions intégrées, il est possible de choisir des programmes qui font partie d'autres entreprises. Tout dépend de la stratégie que souhaite déployer la Ville à long terme. A ce stade du projet, Infomaniak n'aura pas le temps de modifier son logiciel pour répondre aux besoins de la DSIC.

Un commissaire demande si le projet peut faire une place à Infomaniak étant donné que la Ville doit, à compétences égales, privilégier les entreprises locales.

M. Greve répond que Microsoft n'est pas bonne dans tous les domaines. Teams est la pire des messageries instantanées. La Ville pourrait s'intéresser à des offres locales.

Un commissaire demande si une entreprise locale a été lésée aujourd'hui.

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

M. Greve considère que ce sont les citoyens de la Ville qui ont été lésés. Il y a plein de collaborations à explorer.

M. Siegenthaler estime que la Ville devrait au moins collaborer avec Infomaniak. On peut imaginer que la migration commence avec un nombre restreint de collaborateurs. L'informatique de la Ville doit pouvoir commencer à déployer des solutions avec une entreprise locale qui a des valeurs et qui est compétitive au niveau des prix. Il est regrettable que la Ville n'ait pas pensé à lancer un appel d'offres. Aujourd'hui, Infomaniak appartient uniquement à ses employés. D'ici à trois ans, les clients vont pouvoir prendre des actions et participer aux assemblées. L'idée est de préserver Infomaniak d'une vente. Cette entreprise doit pouvoir défendre ses valeurs.

La présidente aimerait connaître les principaux concurrents d'Infomaniak.

M. Siegenthaler répond qu'il s'agit des GAFAM. Il y a une quinzaine d'années, la Suisse romande comptait une dizaine d'hébergeurs. Les entreprises DFI, Net4all et VTX ont été rachetées par des entreprises françaises. Reste Swisscenter qui regroupe 3000 hébergements. En Suisse alémanique, on compte une vingtaine d'hébergeurs. Infomaniak est la plus grosse entreprise de Suisse spécialisée dans l'hébergement de sites web.

Un commissaire demande s'il existe d'autres sociétés suisses qui pourraient répondre à un appel d'offres de la DSIC.

M. Siegenthaler répond qu'il n'existe pas de sociétés qui puissent répondre à l'ensemble des éléments figurant dans la proposition PR-1502.

M. Greve ajoute qu'Infomaniak a l'habitude de collaborer avec d'autres entreprises. Il est possible de faire appel à des consortiums. C'est ce qui se produit lorsqu'une entité publique lance un appel d'offres. Seul, il est difficile d'avoir la même couverture fonctionnelle que Microsoft.

Le commissaire demande l'avis des auditionnés sur l'audition de DFI.

M. Greve estime qu'il faudrait demander l'avis de l'ensemble des entreprises concernées.

M. Siegenthaler ajoute que l'entreprise DFI s'est spécialisée dans les audits de sécurité.

Un commissaire demande si les auditionnés contestent des réponses qui figurent dans le tableau de la proposition PR-1502.

M. Siegenthaler répond qu'Infomaniak proposera un système de messagerie dès septembre 2022.

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 (après-midi)
Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

M. Greve ajoute qu'Infomaniak met en place des outils intégrés. Il est tout à fait possible d'utiliser kDrive avec Microsoft 365.

M. Siegenthaler relève que seuls deux collaborateurs d'Infomaniak ont besoin d'une licence Microsoft. Le reste du personnel a pu se passer de Microsoft.

La commissaire lit dans le rapport qu'Infomaniak ne propose que la gestion d'une newsletter comme outils collaboratifs et espace de travail. Elle demande si cette affirmation est correcte.

M. Greve répond que les outils collaboratifs vont plutôt être intégrés dans le chat. Il s'agit là d'une erreur de catégorie.

La commissaire lit dans le rapport qu'Infomaniak ne correspond pas aux critères demandés pour une base de données applicative pour les outils intégrés. Elle demande si cette affirmation est correcte.

M. Greve note qu'il a refait le tableau à l'annexe 8. Sur l'annuaire, Infomaniak devrait faire un développement. Même chose avec SAP. Sur la partie base applicative, il est possible d'utiliser le libre office Base.

Discussion et vote

Un commissaire propose l'audition de DFI. Il aimerait avoir l'avis de cette entreprise sur la manière dont la Ville a jugé opportun de partir avec Microsoft. Cette audition permettrait d'avoir un point de comparaison avec ce qui a été dit ce soir. Une nouvelle audition de la DSIC pourrait être proposée dans un deuxième temps.

Une commissaire rappelle qu'elle n'était pas enthousiaste à l'idée d'auditionner Infomaniak qui est un prestataire parmi d'autres. Il est vrai que des avis citoyens ont été exprimés ce soir. Toutefois, il faut garder à l'esprit que la DSIC a mis en place toute une méthodologie pour effectuer son travail. La proposition de réentendre la DSIC a plus de sens que d'écouter l'ensemble des entreprises intéressées par un appel d'offres. Pour rappel, la commission ne doit pas s'immiscer dans l'opérationnel.

Une commissaire rejoint la proposition d'auditionner la DSIC et propose d'entendre également M. Kanaan.

Un commissaire estime qu'il était important d'entendre des spécialistes, même s'ils étaient parties prenantes. Le fait qu'ils aient fait la promotion de leurs produits ne peut pas leur être reproché. Toutefois, il y a plusieurs points qui ne sont pas satisfaisants. D'une part, les auditionnés ont admis qu'il n'était pas possible d'intégrer les 4000 collaborateurs de la Ville dans un délai raisonnable. D'autre part, leur offre ne coche pas toutes les cases du tableau de la DSIC.

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

Il n'empêche que la commission peut intégrer un amendement à la proposition PR-1502 pour demander à la Ville de mettre en place un plan de migration pour 2027-2028. Si l'on veut connaître le moyen et long terme, il est effectivement judicieux d'entendre à nouveau MM. Kanaan et Royston.

Un commissaire comprend le souhait de plusieurs commissaires de ne pas ouvrir la boîte de Pandore, c'est pourquoi il retire sa proposition d'auditionner DFI. Néanmoins, il a l'impression que la DSIC avait déjà choisi de travailler avec Microsoft et que le tableau réalisé ne servait qu'à justifier sa position. Pour cette raison, il souhaiterait quand même entendre un consultant externe spécialisé en solutions informatiques.

La présidente propose de voter l'audition de MM. Kanaan et Royston le plus vite possible; mise au vote, l'audition est acceptée à l'unanimité.

Séance du 31 mars 2022

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de M. Thomas Royston, en charge de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)

La présidente rappelle en préambule que cette audition a été organisée pour faire suite à l'audition menée par la commission avec l'entreprise Infomaniak. M. Kanaan se dit surpris que la commission ait auditionné cette entreprise, puisqu'il est rare qu'une commission auditionne une entreprise privée avec laquelle la Ville a des contrats commerciaux. Le conseiller administratif et le chef de service répondront volontiers aux questions de la commission, tout en rappelant à nouveau qu'il n'existe pas à ce jour d'alternative locale pour une suite collaborative permettant d'intégrer les outils dont la Ville a besoin. M. Kanaan rappelle également qu'il y a un malentendu sur la notion de Cloud souverain et que cette dernière concerne notamment le lieu de stockage des données, idéalement en Suisse, et quelle que soit l'identité de l'entité stockant ces données. Disposer d'un Cloud souverain ne permet nullement de disposer d'une suite bureautique intégrée. M. Royston fait partie de la Conférence suisse en matière d'informatique publique et constate régulièrement cette pression grandissante pour disposer de solutions de stockage alternatives. Enfin, concernant la question des logiciels libres, M. Kanaan rappelle que la Ville essaye toujours de développer cette piste même s'il ne s'agit pas du sujet aujourd'hui.

M. Royston rappelle que la proposition PR-1502 concerne deux aspects distincts: le renouvellement de la suite bureautique se trouvant sur les postes informatiques de l'administration et le choix d'une suite collaborative permettant d'harmoniser l'expérience entre la messagerie, le partage de fichiers et la

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

visioconférence. Infomaniak est considéré comme un fournisseur commercial par la Ville, ce qui n'implique pas nécessairement une réciprocité dans l'échange d'information entre les deux. Infomaniak fournit aujourd'hui essentiellement un service de streaming pour les débats filmés du Conseil municipal, de la gestion de domaine internet et de petits sites web dédiés à l'événementiel. En septembre 2020, M. Royston a pris contact avec la société pour discuter de son offre bureautique et son offre collaborative, discussion ayant permis de relayer les informations sur ce que pouvait et ne pouvait pas faire l'entreprise en matière de suite bureautique et collaborative. Les données récoltées ont été intégrées dans l'analyse préliminaire effectuée par la DSIC pour évaluer les différents prestataires de service. Cependant, au 1^{er} mars 2022, Infomaniak a publié sa feuille de route pour l'année, document expliquant que l'entreprise proposait désormais une nouvelle suite unifiée qui n'était pas proposée en 2020 lors de la première discussion entre la Ville et Infomaniak. La DSIC a repris contact suite à cette information et a pu obtenir un rapport assez détaillé sur la nouvelle offre d'Infomaniak, ce qui a permis de mettre à jour l'analyse préliminaire. Le tableau présenté à la commission le 17 mars comprenait déjà ces informations mises à jour. Selon cette analyse préliminaire, même si Infomaniak a fait évoluer son offre entre 2020 et 2022, elle ne remplit toujours pas toutes les conditions de la Ville à l'heure actuelle, puisque même si l'entreprise propose trois produits pour la messagerie, la visioconférence et le partage de fichiers, il ne s'agit pas d'une suite collaborative mais d'une suite intégrée comprenant ces trois produits distincts. D'autre part, Infomaniak ne propose pas d'outil de messagerie instantanée à ce jour, ni d'intégration avec l'annuaire Windows (Active Directory). Au niveau de la compatibilité des documents, Infomaniak permet de les ouvrir en ligne avec une suite en open source (Only Office), ce qui ne permet pas une expérience utilisateur cohérente entre le web et le poste de travail. Bien implantée dans le marché PME, la société Infomaniak n'a pas de clients de la taille de la Ville de Genève pour sa suite collaborative.

Infomaniak est une société suisse, hébergée en Suisse et soumise à la juridiction suisse, un avantage indéniable. L'entreprise propose des solutions open source et a une démarche écologiquement responsable. Au niveau des coûts, il est de nouveau important de différencier la suite bureautique de la suite collaborative. Microsoft propose les licences Office 365 E3 à 578 000 francs par an auxquels s'ajoutent 30 000 francs pour les outils tiers. La solution Infomaniak, pour sa part, nécessite de remplacer la suite MS Office sur tous les postes, mais avec un mode de licence perpétuelle, pour un coût de 1 062 000 francs la première année, avant de payer une maintenance annuelle donnant droit aux patches de sécurité pour 308 000 francs par an. Au niveau de la suite collaborative, Microsoft demandera 50 000 francs supplémentaires pour les personnes ne disposant pas d'un PC et 325 000 francs pour les options supplémentaires de sécurité. Infomaniak propose une solution à 300 000 francs par an. La première année,

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

L'option Microsoft coûterait donc 983 000 francs contre 1 700 000 francs avec le scénario mixte Microsoft/Infomaniak. Au bout de dix ans, l'option Microsoft coûterait environ 9 380 000 francs contre 7 244 000 francs pour le scénario mixte, et ce sans prendre en compte les frais nécessaires pour régulièrement mettre à jour la suite Office sur les postes.

Pour rappel, l'objet de la proposition est le crédit nécessaire pour mettre à jour la suite bureautique et implémenter la nouvelle suite collaborative. Il s'agit principalement ici de frais de projet, puisque les coûts de souscription sont couverts par du budget de fonctionnement. La Ville disposera de deux millions de francs pour réaliser ce projet, en achetant la prestation d'un intégrateur allant réaliser l'implémentation de ces deux éléments. Le choix de l'intégrateur sera évidemment soumis à un appel d'offres public. Après avoir pris la décision de rester sur la suite Microsoft Office pour les postes de la Ville, la Ville ne doit donc que renouveler des licences qu'elle possède déjà, ce qui nécessite de lancer un appel d'offres pour sélectionner un revendeur, et non pas pour le choix de la technologie. Pour ce qui est de la nouvelle suite collaborative, il s'agit d'un nouveau marché. La DSIC recommande l'adoption d'Office 365 en se basant sur un certain nombre de critères. Cette recommandation a été portée devant la délégation du Conseil administratif pour le numérique. La délégation du Conseil administratif a souhaité, par transparence et au vu de la sensibilité du sujet, porter à la connaissance du Conseil municipal l'orientation de la Ville sur Office 365. Pour rappel, la nécessité de procéder à un appel d'offres public sur le choix de la nouvelle suite collaborative sera décidée conjointement par la DSIC et la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) en conformité avec les règles régissant les marchés publics. Cependant, si un appel d'offres venait à être lancé, il est clair que les critères retenus par la DSIC seront formulés, ce qui exclura *de facto* des entreprises ne pouvant pas y répondre.

La présidente remercie les auditionnés pour leur présentation et ouvre la parole aux membres de la commission pour d'éventuelles questions.

Une commissaire précise qu'elle utilise la suite Office 365 dans le cadre de son activité professionnelle et Infomaniak dans sa vie privée, et trouve qu'il était très simple de se défaire de Webex puisque Teams fonctionnait tout aussi bien. Or, lors de l'audition d'Infomaniak, il a été dit qu'il était nécessaire de garder Webex, notamment pour la question du téléphone via Cisco.

M. Royston répond que la Ville paye actuellement 185 000 francs par année pour les licences Webex, qui comportent à la fois la visioconférence et les licences de la centrale téléphonique qui gère les postes fixes. Si la Ville renonçait à Webex et souhaitait garder de la téléphonie fixe sur Cisco, il faudrait adapter le contrat avec Webex, ce qui ferait baisser le prix de moitié.

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 (après-midi)
Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

Une commissaire revient sur la possibilité de procéder à un appel d'offres évalué conjointement par la DSIC et la CMAI et souhaite savoir ce qui pourrait influencer la décision.

M. Royston rappelle qu'il ne s'agit pas de son domaine de compétence, mais répond que la décision dépendra notamment de savoir si plusieurs sociétés peuvent offrir le produit demandé (single source ou non), s'il s'agit d'un renouvellement ou d'un nouveau marché et si le montant dépasse le seuil financier, qui est fixé à 150 000 francs sur quatre ans.

M. Kanaan précise que lorsqu'un crédit de rénovation ou de construction est demandé, la commission des travaux et des constructions ne discute pas à l'avance des entreprises allant effectuer ces travaux. Or, dans le cas précis de la proposition, et au vu de la sensibilité sur le choix d'une solution locale, le Conseil administratif a souhaité communiquer la recommandation effectuée par la DSIC au Conseil municipal, alors que cela aurait simplement pu être indiqué verbalement en commission.

M. Kanaan rappelle également que la CMAI est extrêmement stricte sur les marchés publics, et de nombreux domaines qui ne faisaient pas l'objet de marchés publics il y a une vingtaine d'années le sont aujourd'hui, par exemple les marchés d'assurance, les magazines périodiques dans les bibliothèques, les véhicules ou encore dans l'octroi de concessions de droit public pour des locaux à vocation culturelle et dotés de subventions. Au vu de l'évidence du choix de Microsoft, la question de la pertinence de l'appel d'offres se pose clairement en termes de coûts.

Un commissaire souhaite savoir s'il sera un jour possible de quitter Microsoft si d'autres solutions venaient à être développées, et dans quels délais.

M. Kanaan répond qu'il est peu probable que de tels produits soient disponibles dans une période proche, même si l'on ne peut que le souhaiter.

M. Royston rappelle que la durée de l'engagement contractuel avec Microsoft est de trois ans, au terme de laquelle il est possible de sortir. Sortir signifie cependant effectuer une migration, avec les coûts projet y étant associés. La sortie de l'environnement Microsoft doit donc en valoir la peine, que ce soit pour une réduction drastique des coûts ou pour le déplacement vers une alternative locale. Cependant, il est difficile d'imaginer actuellement une entreprise suisse concurrencer les géants de la technologie au vu des moyens engagés, notamment sur le développement de suites bureautiques.

M. Kanaan précise que l'Union européenne vient d'adopter deux directives sur le comportement des géants du numérique sur les marchés qui commencent à créer une situation qui permettra peut-être d'échapper à la juridiction américaine au niveau du numérique.

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

Un commissaire souhaite savoir si, au vu de la difficulté de trouver une alternative locale, les entreprises locales peuvent disposer d'un espace restreint à moyen terme dans l'informatique suisse.

M. Royston répond que le marché traditionnel d'Infomaniak est l'hébergement des sites internet d'entreprises ainsi que les solutions de messagerie et de visioconférence pour les PME, des domaines où l'entreprise est très performante. Cependant, il est peu probable que l'entreprise puisse aujourd'hui prétendre remplacer les GAFAM dans les services qu'ils proposent, ne serait-ce que pour le niveau d'investissement nécessaire pour arriver à un tel niveau. On voit malgré tout une vraie progression de l'entreprise dans son offre, dans un contexte où les entreprises locales ont la volonté de se développer vers les exigences d'administrations comme la Ville de Genève.

Un commissaire aimerait que les auditionnés rappellent le degré d'urgence de la proposition et l'impact de la rapidité de la décision du Conseil municipal sur la suite du projet, par exemple en termes de sécurité. Le commissaire souhaite également savoir s'il serait envisageable d'effectuer un projet pilote sur un périmètre réduit avec une suite développée par Infomaniak ou une autre entreprise locale.

M. Royston répond que la Ville doit avoir renouvelé MS Office 2013 d'ici à avril 2023, date à laquelle Microsoft ne publiera plus les updates sécurité. A partir de là, il faudra environ six mois pour que la Ville puisse effectuer les travaux nécessaires au renouvellement de la suite bureautique. La DSIC avait donc envisagé un vote du Conseil municipal d'ici à juin, avec un octroi des fonds pour le mois d'octobre et la fin du travail pour avril 2023. Dans l'éventualité d'un retard, la Ville pourrait encore cependant potentiellement racheter six mois de licence, puisqu'elle est encore sous contrat avec Microsoft. Cette urgence ne concerne que le renouvellement de la suite bureautique, et le choix de la nouvelle suite collaborative n'est pas impacté par les mêmes facteurs.

Concernant la deuxième question, M. Royston répond que pour mener un tel projet, il faudrait disposer d'un groupe autonome collaborant peu avec le reste de l'administration. Aujourd'hui, peu de groupes correspondent à ces critères, si ce n'est le Conseil municipal ou encore le nouveau groupement intercommunal SIS.

M. Kanaan précise que l'on pourrait envisager un test fictif à petite échelle, quand bien même cela représenterait des coûts supplémentaires au niveau du temps.

Un commissaire rappelle que le seuil nécessaire pour procéder à un appel d'offres public pour les services est de 150 000 francs et souhaite savoir quelle procédure a été ouverte selon l'article 12 de la loi sur les marchés publics.

M. Kanaan répond qu'aucune procédure n'a été ouverte pour cette proposition puisque le crédit n'a pas encore été octroyé. Une fois que le crédit aura été

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

octroyé, et si le projet rentre dans les critères juridiques de la CMAI, le lancement de l'appel d'offres pourra être envisagé.

M. Royston précise que deux appels d'offres seront publiés, un pour le choix de l'intégrateur, et un pour le revendeur de licence Microsoft. Si la rédaction du premier appel d'offres a démarré, le deuxième commencera à la suite du vote du crédit de la proposition.

Le commissaire se questionne sur le respect de la loi sur les marchés publics, puisque le choix de la suite a déjà été fait et que la possibilité de choisir un autre prestataire est bloquée.

M. Kanaan répond que dans l'absolu, le Conseil administratif n'aurait même pas dû aborder le produit sélectionné dans sa demande de crédit. Or, ce dernier ayant conscience de la sensibilité par rapport au choix du prestataire, il a fait le choix de communiquer la liste des prestataires étant en mesure de remplir les critères définis par la DSIC. A l'heure actuelle, seul Microsoft est en mesure d'y répondre.

M. Kanaan précise qu'il ne s'agit pas d'une décision prise au préalable, mais qu'un crédit d'investissement est toujours basé sur une analyse des besoins. La Ville estime aujourd'hui qu'une suite collaborative est objectivement meilleure en termes d'efficacité et de sécurité, segment pour lequel Microsoft est le meilleur prestataire.

M. Royston rappelle qu'il faut distinguer trois marchés, le choix de l'intégrateur, la sélection du revendeur Microsoft et le choix de la suite collaborative. Pour ce dernier marché, rien n'a encore été décidé et voter cette proposition revient uniquement à voter le crédit permettant de couvrir les frais d'implémentation du premier marché, à savoir le choix de l'intégrateur. Il ne s'agit en aucun cas d'une carte blanche donnée à la DSIC pour acheter des produits Microsoft sans appel d'offres.

Un commissaire trouve que la solution retenue est une solution de commodité et regrette que la Ville ne cherche pas d'autres solutions permettant de sortir de la dépendance aux GAFAM.

M. Kanaan partage la volonté du commissaire mais rappelle que Microsoft est réellement la seule entreprise capable de proposer les outils adaptés aux besoins de la Ville à ce jour.

M. Royston précise que la Ville sera bien mieux protégée dans le cas d'une attaque, puisque Microsoft est clairement l'entreprise investissant le plus dans la sécurité des données parmi les solutions évaluées. Jusqu'à preuve du contraire, les clients Office 365 ne se sont jamais fait dérober leurs données.

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

M. Royston rappelle également qu'une étude juridique a été commandée et que le préposé cantonal à la protection des données a validé ce projet avec des recommandations dont la DSIC tiendra compte.

Un commissaire partage les considérations émises par un commissaire et rappelle que les deux millions allant peut-être être votés aujourd'hui représentent un moment charnière pour la Ville. Le commissaire souhaite savoir combien sera engagé dans le cas d'un engagement avec Microsoft. M. Royston répond qu'il y a deux éléments, soit le crédit d'investissement pour faire l'implémentation et les coûts récurrents liés aux licences, avec un total aux alentours de 5 millions de francs pour le scénario Microsoft et de 4 millions de francs pour le scénario mixte Microsoft/Infomaniak sur cinq ans. Le commissaire insiste sur le fait que le choix effectué ce soir de partir avec Microsoft ou d'aller sur une solution locale et plus indépendante est clé, puisque la décision prise ne permettra plus de faire marche arrière.

M. Kanaan rappelle qu'il est toujours possible de changer de solution d'ici à trois ans, à la fin de l'engagement contractuel, si une solution locale adaptée venait à être développée et que nous n'en sommes donc pas du tout prisonniers.

Un commissaire comprend les difficultés liées à l'implémentation du projet et souhaite savoir dans quelle mesure il serait possible pour la DSIC de plus travailler avec des partenaires locaux à l'avenir.

M. Kanaan répond que la Ville de Genève n'est pas une holding avec des filiales autonomes faisant des métiers différents et que la comptabilité fournisseurs vient par exemple d'être dématérialisée assurant une vision plus fiable des comptes de la Ville. Si les métiers diffèrent en Ville, les outils de base sont les mêmes pour toute l'administration. Tester d'autres solutions compliquerait grandement l'effort collaboratif au sein de la Ville.

M. Royston précise que lors de son arrivée en Ville, il a été surpris du grand nombre de solutions distinctes utilisées et de la charge de maintenance très importante y étant associée. Le chef de service souhaite aujourd'hui plutôt promouvoir une stratégie de standardisation pour réduire la complexité, les coûts de maintenance et les risques de pannes liés à la complexité de l'architecture technique.

Un commissaire se demande comment l'on pourrait imaginer la manière dont la Ville pourrait réduire sa dépendance vis-à-vis de géants de la technologie comme Microsoft.

M. Royston répond que pour des produits spécifiques métiers, on trouve aujourd'hui beaucoup d'opportunités de travailler avec des sociétés locales et des applications de niche, puisqu'il ne s'agit pas de segments sur lesquels les GAFAM se positionnent. D'autre part, la Ville pourrait, à travers sa politique de

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

transition numérique, continuer à favoriser les échanges avec l'écosystème local. Cependant, l'émergence d'un acteur suisse ou européen dans le développement de suites bureautique ou collaborative est encore loin.

M. Kanaan précise que par exemple, le navigateur standard proposé sur les serveurs de la Ville est Firefox et non pas Google, et qu'il est tout à fait envisageable de modifier le moteur de recherche proposé par défaut, par exemple avec Ecosia.

Une commissaire souhaite savoir s'il faut bien comprendre que la Ville fait en sorte que toute l'administration soit sur le même type de logiciels, à l'exception des logiciels métiers spécifiques. Les auditionnés confirment que leurs propos allaient dans ce sens.

Un commissaire souhaite savoir si, sur le plan prévisionnel, la Ville a prévu d'aller activement dans une recherche d'autres solutions ou si elle souhaite continuer à attendre l'arrivée d'une solution adéquate.

M. Royston répond que la DSIC est influencée par la politique publique du numérique du Conseil administratif et que la volonté politique actuelle est de favoriser des solutions innovantes, locales, responsables et inclusives. D'ici à trois ans, le service sera donc obligé d'évaluer ce qui existe à ce moment sur le marché, en espérant que des alternatives locales existent d'ici là.

Un commissaire souhaite savoir quels systèmes sont utilisés par les administrations publiques suisses.

M. Royston répond que cela peut varier, mais que si le Canton ne souhaite pas aller vers la solution Office 365, d'autres administrations comme les cantons du Jura, de Fribourg, de Zoug, de Bâle-Campagne et les villes de Zurich, Saint-Gall et Schaffhouse ont déjà adopté partiellement ou intégralement cette solution.

La présidente remercie les auditionnés pour leur venue auprès de la commission et leur donne congé.

Discussion et vote

Un commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe est prêt à passer au vote ce soir.

La présidente propose de passer aux prises de position sur la proposition.

Un commissaire des Vert-e-s annonce que son groupe salue les auditions ayant eu lieu pour comprendre le souci spécifique rencontré dans cette proposition et ayant permis de montrer ce qu'il était possible de faire ou non. Les Vert-e-s ont également entendu la volonté de la Ville de disposer d'une solution efficace en termes

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

d'usage pour les collaborateurs et collaboratrices ainsi que la volonté d'aller vers des prestataires locaux lorsque cela est possible. Le groupe des Vert-e-s soutiendra cette proposition.

Un commissaire du Parti socialiste se rallie aux propos précédemment tenus et précise que l'audition d'un prestataire était une perspective intéressante pour la commission. Il serait peut-être intéressant de proposer une motion reprenant ce qui a été appris lors du traitement de cette proposition pour donner un coup de main supplémentaire à la politique du Conseil administratif afin d'aller vers plus de solutions locales. Le Parti socialiste salue par ailleurs la décision du Conseil administratif de choisir la transparence avec le Conseil municipal en partageant le nom du prestataire le plus adapté, un choix qui ne l'empêchera par ailleurs en rien de continuer le travail politique pour aller vers un numérique plus responsable, plus écologique et plus ouvert. Pour toutes ces raisons, le Parti socialiste soutiendra sans hésitation cette proposition.

Un commissaire du groupe Le Centre annonce qu'il estime qu'avec le choix de Microsoft, la sécurité et l'indépendance des données de la Ville ne pourront pas être garanties. D'autre part, la Ville de Genève se doit de montrer l'exemple en termes de solutions locales. Enfin, le parti regrette que l'administration n'ait pas fait plus pour trouver d'autres solutions. Le commissaire entend ce qui a été dit ce soir, tout en estimant que déposer des motions ne suffira pas pour influencer la politique du Conseil administratif. Pour toutes ces raisons, Le Centre refusera cette proposition.

Une commissaire d'Ensemble à gauche annonce saluer les différents intervenants étant venus en commission débattre de ce sujet, beaucoup d'informations ayant été communiquées à la commission. Les enjeux sont multiples et il s'agit aujourd'hui de pouvoir prioriser ces enjeux afin de rapidement trouver une solution pour maintenir la suite bureautique de la Ville. Ensemble à gauche votera en faveur de cette proposition, tout en invitant les membres de la commission à formuler un projet commun pour inviter le Conseil administratif à construire différemment le numérique en Ville.

Un commissaire du Parti libéral-radical souscrit aux propos du groupe Le Centre et regrette que l'indépendance de la Ville ne puisse pas être améliorée en trouvant des solutions avec des acteurs locaux. Le Parti libéral-radical regrette également que les propositions soient souvent présentées dans l'urgence, avec des décisions prises dans l'avance. La Ville doit chercher à sortir des sentiers battus et à renforcer sa collaboration avec des entreprises locales, sans faire le choix de la facilité. Néanmoins, au vu des apports en termes de sécurité et d'outil que propose Microsoft, le Parti libéral-radical soutiendra cette proposition. Il souscrit également à la volonté de certains membres de déposer un objet commun pour inviter le Conseil administratif à aller plus loin.

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 (après-midi)
Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle que l'administration municipale doit continuer à fonctionner avec des outils performants et que cette dernière ne peut pas lutter seule contre le monopole de Microsoft. Puisque la Ville a opté pour ce système, et pour ne pas bloquer sa dynamique, le Mouvement citoyens genevois soutiendra cette proposition tout en veillant à ce que le Conseil administratif continue de chercher activement des alternatives locales.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre rejoint les propos tenus par Le Centre et le Parti libéral-radical et remercie les auditionnés pour les informations apportées à la commission. Il est aujourd'hui possible de chercher à mieux faire pour garantir l'indépendance et la sécurité des données, avec un message plus volontaire de la part du Conseil administratif pour établir des partenariats locaux. L'Union démocratique du centre refusera cette proposition pour envoyer un message fort au Conseil administratif.

Un commissaire du groupe Le Centre intervient pour préciser la prise de parole du groupe Le Centre. Il s'agit d'un moment stratégique dans le choix du type de système informatique. Si les deux millions sont votés ce soir, le Conseil municipal n'aura plus son mot à dire. Déposer une motion, comme cela a été fait par le passé, ne permettra pas de susciter une volonté de changer les choses dans l'administration. En réalité, les services de la Ville connaissent déjà la volonté du Conseil municipal et aller chez Microsoft représente une solution de facilité. Le commissaire rappelle que le Conseil municipal fait de la politique et des choix stratégiques, et il lui revient d'influencer le choix d'un outil permettant l'indépendance et la sécurité de la Ville. Le commissaire invite donc la commission à réfléchir et à rester consciente du tournant auquel elle fait face.

Par 12 oui (4 S, 3 Ve, 1 MCG, 3 PLR, 1 EàG) contre 3 non (2 LC, 1 UDC), la commission accepte la proposition PR-1502.

Un commissaire du groupe Le Centre annonce un rapport de minorité.

17 juin 2022

B. Rapport de minorité de M. Alain Miserez.

Introduction

Tout d'abord, il est souligné ici que les commissaires ayant voté non comprennent l'urgence et la nécessité pour l'administration de:

- disposer d'un système adéquat et moderne pour son travail;
- bénéficier des meilleures conditions de travail au niveau informatique;
- ne pas être bloquée inutilement par des considérations politiques.

En outre, les commissaires ayant voté non prennent bonne note que la Ville emploie 4206 personnes, dispose de 270 sites, de 4000 boîtes mails, de 10 millions de fichiers stockés sur les serveurs, a organisé 31 000 visioconférences depuis 2021 et a bloqué 1,35 million de spams et 460 virus l'année dernière.

Cependant, la manière de faire et la rapidité avec laquelle nous sommes obligés de décider devient une chose de plus en plus courante. Cette manière de faire n'est plus acceptable pour un travail concret et efficace de notre conseil.

En effet, le conseiller administratif avait retenu trois options:

- l'adoption d'une solution locale, comme la suite bureautique d'Infomaniak;
- l'utilisation d'outils Open Source comme Only Office;
- l'adoption d'une solution standard du marché comme Office 365.

Développement

Recommander simplement une solution standard américaine comme Office 365 semble plutôt découler de la simple convenance personnelle que de la vraie prise de décision, en analysant certains critères objectifs.

1. Premièrement, le fait d'acheter un programme étasunien n'est pas en phase avec la vision du monde actuelle. En effet, des solutions suisses pourraient exister, des solutions mixtes entre des options d'open sources et des options locales pourraient voir le jour.
2. Deuxièmement, les commissaires regrettent qu'aucune autre solution n'ait été proposée d'une manière claire. En outre, il semblerait que peu d'acteurs économiques locaux aient été consultés d'une manière sérieuse.

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

En effet, il semble que le conseiller administratif en charge de ce dossier aurait pu faire plus d'efforts pour démarcher des entreprises locales. Notre sécurité informatique devrait être sa priorité en tant qu'élus, et laisse nos données complètement à la merci d'un système informatique américain ne paraît pas être la meilleure des solutions.

3. Troisièmement, la position typique du magistrat en charge, qui semble mettre les commissaires dans un cul-de-sac décisionnel à chaque fois, n'est plus acceptable.

Conclusion

En conclusion, les commissaires ayant voté non soulignent à nouveau que l'objectif principal est le bon fonctionnement de l'administration communale. Ce bon fonctionnement ne doit pas se faire par convenance personnelle, de vraies solutions doivent être proposées à notre délibératif, avec un laps de temps suffisant pour traiter ces solutions éventuelles.

Comme un commissaire socialiste l'a souligné, il serait peut-être intéressant de proposer une motion reprenant ce qui a été appris lors du traitement de cette proposition pour donner un coup de main supplémentaire à la politique du Conseil administratif pour aller vers plus de solutions locales.

Néanmoins, et avec le choix de Microsoft, la sécurité et l'indépendance des données de la Ville ne pourront pas être garanties. Cela pourrait être amélioré en trouvant des solutions avec des acteurs locaux.

D'autre part, la Ville de Genève se doit de montrer l'exemple en termes de solutions locales et il est regrettable que l'administration n'ait pas fait plus pour trouver d'autres solutions.

Il est regrettable également que les propositions soient souvent présentées dans l'urgence, avec des décisions prises dans l'urgence. La Ville doit chercher à sortir des sentiers battus et à renforcer sa collaboration avec des entreprises locales, sans faire le choix de la facilité.

Il s'agit d'un moment stratégique dans le choix du type de système informatique. Si les deux millions sont votés, le Conseil municipal aura difficilement son mot à dire dans le futur.

En réalité, les services de la Ville connaissent déjà la volonté du Conseil municipal et aller chez Microsoft représente une solution de facilité. Le Conseil municipal fait de la politique et des choix stratégiques, et il lui revient d'influencer le choix d'un outil permettant l'indépendance et la sécurité de la Ville.

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

Un *cloud* souverain en Suisse doit être la solution à long terme. Ce projet prendra du temps, mais il est nécessaire que notre commune s'y lance de toutes ses forces. En outre, des solutions intermédiaires sont tout à fait possibles en attendant une solution qui se départirait totalement de l'emprise américaine.

Ayons la force de se rendre compte qu'un tournant d'importance se joue dans cette décision, et prenons le chemin du local et de l'indépendance numérique.

—***—

M^{me} Jacqueline Roiz, présidente de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (Ve). En tant que présidente de commission, je peux dire qu'on a eu de très bonnes discussions sur la proposition PR-1502, qui nous ont amenés à une réflexion élargie concernant l'envie de nous affranchir de Windows – ou, en tout cas, de nous affranchir d'une dépendance numérique. Mais pour donner les arguments de mon groupe, je prendrai la parole plus tard.

M. Maxime Provini, rapporteur de majorité (PLR). Je donnerai simplement quelques éléments pour introduire la proposition PR-1502. Elle a été étudiée pendant trois séances de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

Il s'agit d'une demande de crédit de 2 millions de francs pour l'implémentation de la suite bureautique collaborative et intuitive Office 365 de Microsoft pour le personnel municipal. Pour donner un ordre de grandeur, la Ville emploie 4206 personnes, dispose de 270 sites, 4000 boîtes mails, 10 millions de fichiers stockés sur les serveurs et a organisé plus de 31 000 visioconférences depuis 2021. Actuellement, l'administration travaille avec la suite Office 2013, qui ne sera plus supportée par Microsoft d'ici à une année. C'est pour cette raison que le conseiller administratif Sami Kanaan nous a soumis cette demande de crédit visant à migrer vers une nouvelle plateforme, à savoir la suite Office 365. Celle-ci offre l'avantage d'être une suite intégrée, ce qui permet d'éviter certaines redondances qu'on peut avoir aujourd'hui avec plusieurs logiciels. Sur Office 365, tout est réuni en un seul outil.

Plusieurs possibilités avaient initialement été retenues par l'administration: d'une part, l'adoption d'une solution locale comme la suite bureautique d'Infomaniak; d'autre part, l'utilisation d'outils Open Source comme Only Office ou encore l'adoption d'une solution standard du marché comme Office 365. C'est

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

cette dernière solution qui a donc été choisie après une série d'évaluations. Le but était que l'administration soit la plus efficace possible, or l'outil intégré Microsoft Office 365 était celui qui offrait les meilleurs résultats dans ce sens.

Concernant le financement de cette mesure, les 2 millions de francs demandés dans la proposition PR-1502 sont répartis sur un projet qui va durer deux ans et demi: 1 321 000 francs seront dédiés à un intégrateur qui accompagnera la migration vers cette nouvelle plateforme, puis 210 000 francs seront consacrés à la mise à jour des logiciels, 126 000 francs à la formation du personnel et 250 000 francs à l'évolution des applications Lotus.

Suite à l'audition des services de M. Kanaan et de M. Kanaan lui-même, la commission a souhaité auditionner la société Infomaniak. Elle voulait comprendre les raisons pour lesquelles sa solution n'avait pas été retenue. Cela a donné lieu à une longue audition très intéressante, qui a permis aux membres de la commission d'exprimer l'envie de se tourner autant que possible vers des solutions Open Source – mais aussi d'être conscients que ce n'est pas simple, pour une administration de la taille de celle de la Ville de Genève.

Après l'audition d'Infomaniak, nous avons reconvoqué M. Kanaan et ses services pour leur poser une nouvelle série de questions. Nous avons obtenu toutes les réponses que nous souhaitions. Au terme de ces auditions, les commissaires ont débattu et une partie d'entre eux – du Centre et de l'Union démocratique du centre – n'ont pas été convaincus par cette proposition, mais le reste de la commission a été satisfaite des réponses apportées. La plupart des commissaires souhaiteraient que la Ville de Genève se dote d'outils et de prestataires locaux et qu'elle puisse également réduire sa dépendance envers les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft). Néanmoins, il n'existe aujourd'hui aucun prestataire local qui puisse offrir les mêmes services que la suite intégrée Microsoft Office 365. Pour ces raisons, une majorité de la commission a accepté cette demande de crédit. Un rapport de minorité a été annoncé par le Centre, qui va le présenter juste après moi.

M. Alain Miserez, rapporteur de minorité (LC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, tout d'abord, je tiens à souligner ici que les commissaires ayant voté non à la proposition PR-1502 comprennent l'urgence et la nécessité pour l'administration de disposer d'un système adéquat et moderne pour son travail, de bénéficier des meilleures conditions de travail au niveau informatique et de ne pas être bloquée inutilement par des considérations somme toute politiques. En outre, les commissaires ayant voté non prennent bonne note que la Ville emploie 4206 personnes, dispose de 270 sites, 4000 boîtes mails, 10 millions de fichiers stockés sur les serveurs, a organisé 31 000 visioconférences depuis 2021 et bloqué plus de 1,35 million de spams et 460 virus l'année dernière.

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

Cependant, la manière de faire du Conseil administratif et la rapidité avec laquelle nous sommes obligés de décider deviennent une chose de plus en plus courante. Cette manière de faire n'est plus acceptable pour un travail concret et efficace de notre Conseil municipal.

Le Conseil administratif nous a annoncé avoir retenu trois options: l'adoption d'une solution locale comme une éventuelle suite bureautique d'Infomaniak, l'utilisation d'outils Open Source comme Only Office et l'adoption d'une solution standard du marché comme Office 365 de Microsoft.

Le choix d'une solution standard américaine comme Office 365 semble plutôt découler de la simple convenance personnelle, plutôt que d'une vraie prise de décision basée sur l'analyse de critères objectifs. Premièrement, l'achat d'un programme états-unien n'est pas en phase avec notre vision du monde actuelle. En effet, il pourrait y avoir des solutions suisses ou des solutions mixtes entre des options d'Open Source et des options locales.

Deuxièmement, les commissaires ayant voté non regrettent qu'aucune autre solution n'ait été clairement proposée. En outre, il semblerait que peu d'acteurs économiques locaux aient été consultés de manière sérieuse. Le conseiller administratif en charge du dossier aurait probablement pu faire plus d'efforts pour démarcher les entreprises locales. La sécurité informatique de la Ville devrait être sa priorité en tant qu'élu. Mettre les données municipales complètement à la merci d'un système informatique américain ne paraît pas, à nos yeux, la meilleure des solutions.

Troisièmement, la position typique du magistrat en charge, qui semble mettre les commissaires dans un cul-de-sac décisionnel à chaque fois, n'est pas acceptable.

En conclusion, les commissaires ayant voté non soulignent à nouveau que leur objectif principal est le bon fonctionnement de l'administration communale, or ce bon fonctionnement ne doit pas se faire par convenance personnelle. De vraies solutions doivent être proposées à notre délibératif, avec un laps de temps suffisant pour traiter ces éventuelles solutions, qu'elles relèvent de la bureautique, du numérique ou de la culture. Comme l'a souligné un commissaire socialiste, il sera peut-être intéressant de déposer une motion reprenant ce qui a été appris en commission lors du traitement de la proposition PR-1502, afin de donner un coup de main supplémentaire à la politique du Conseil administratif pour aller vers davantage de solutions locales.

Avec le choix de Microsoft, la sécurité et l'indépendance des données de la Ville ne pourront pas être garanties à 100%. On pourrait améliorer cela en trouvant des solutions et des acteurs locaux. Par ailleurs, selon nous, la Ville de Genève se doit de montrer l'exemple en termes de solutions locales. Il est regrettable que l'administration n'ait pas fait plus pour trouver d'autres solutions et il

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

est tout aussi regrettable que les propositions du Conseil administratif nous soient souvent présentées dans l'urgence, ce qui nous impose de prendre des décisions également dans l'urgence.

La Ville doit chercher à sortir des sentiers battus et renforcer sa collaboration avec des entreprises locales, sans faire le choix de la facilité. Il s'agit d'un moment stratégique dans le choix du type de système informatique qui sera utilisé par l'administration. Si ces 2 millions de francs sont votés, le Conseil municipal aura difficilement son mot à dire dans le futur. Mais en même temps, si ces 2 millions de francs ne sont pas votés, la Ville ne fonctionnera pas. Dilemme cornélien! En réalité, les services de la Ville connaissent déjà la volonté du Conseil municipal. Aller chez Microsoft représente, je le répète une nouvelle fois, une solution de facilité.

Le Conseil administratif nous dira peut-être qu'aucune structure actuelle n'a les capacités suffisantes pour tenir en échec l'entier de la suite de Microsoft. Mais ce n'est pas ce que nous demandons! Des solutions mixtes sont possibles entre des acteurs locaux et des solutions Open Source, ou entre des solutions Open Source et une partie de la suite de Microsoft, ou encore d'autres solutions.

Le Conseil municipal fait de la politique et des choix stratégiques. Il lui revient d'influencer le choix d'un outil permettant l'indépendance et la sécurité informatiques de la Ville. Un cloud souverain en Suisse doit être la solution à long terme, Mesdames et Messieurs. Le Conseil administratif vous dira peut-être que c'est impensable, que ce type de solution est recherché par de grandes entreprises et que le budget nécessaire n'existe pas en Ville... Certes, mais on disait la même chose du projet Swissmetro il y a vingt ans. La Confédération et les collectivités publiques n'ont pas voulu y croire ni s'y intéresser. Or il y a maintenant plus de 35 entreprises majeures qui ont rassemblé 30 milliards de francs suisses pour créer un projet de transport souterrain visionnaire fonctionnant vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Des choses sont possibles, Mesdames et Messieurs!

Nous devons être le fer de lance d'un cloud souverain dans notre pays et en Europe. Ce projet prendra du temps. Il est nécessaire que notre commune se réveille et s'y lance de toutes ses forces. Des solutions intermédiaires sont tout à fait possibles. Ayons la force de nous rendre compte qu'un tournant important se joue dans cette décision, ayons la force de prendre le chemin du local et de l'indépendance numérique! Merci beaucoup! (*Applaudissements.*)

Premier débat

La présidente. J'ouvre le premier débat et donne la parole aux membres du Conseil municipal et du Conseil administratif qui la demandent, pour cinq minutes au maximum par intervention.

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

M^{me} Livia Zbinden (EàG). La Ville de Genève se doit d'avoir une administration qui puisse répondre de manière efficace aux besoins non seulement des habitantes et habitants, mais également des collaboratrices et collaborateurs de la Ville sur leur lieu de travail, avec des outils efficaces adaptés à leurs tâches et à leurs besoins. C'est une évidence. C'est simple en théorie, mais un peu plus complexe en pratique. Nous avons pu le constater en commission: des enjeux liés à l'hétérogénéité des outils informatiques, à leur durée de vie, à la complexité de leur mise à jour ou à leur remplacement respectif rendent la tâche de la transition informatique un peu plus complexe qu'il n'y paraît.

Ensemble à gauche souhaiterait évidemment privilégier une solution locale, optimale en tous points et intégrée, qui permette une transition harmonieuse et efficace répondant aux besoins des uns et des autres, c'est assez évident. Des priorités liées notamment à la temporalité, c'est-à-dire à l'urgence de la situation, font qu'Ensemble à gauche acceptera la solution proposée dans la proposition PR-1502, car elle nous permettra d'effectuer la transition la plus harmonieuse possible, étant donné les délais et l'état de la technologie actuelle.

Mais cette solution pêche un peu sur d'autres aspects qui ont été mentionnés précédemment. Ensemble à gauche pense que ce vote doit nous servir de leçon et que, pour les prochaines mises à jour informatiques, il faudra effectuer un travail bien plus en amont, afin de pouvoir pleinement mesurer les différentes options et choisir un peu moins dans l'urgence des solutions plus pertinentes au vu de nos besoins et de la situation.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre de Boccard, premier vice-président.)

M^{me} Marie-Agnès Bertinat (UDC). Nous avons étudié en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication la proposition PR-1502 du Conseil administratif en vue d'une ouverture de crédit de 2 millions de francs pour l'implantation bureautique d'Office 365 de Microsoft, et nous avons tous très bien relevé le besoin de ce crédit pour le bon fonctionnement de l'administration de la Ville. Cependant, l'Union démocratique du centre a refusé cette proposition en commission et rejoint en tous points le rapport de minorité rédigé par M. Miserez, que nous remercions.

En effet, l'Union démocratique du centre, bien qu'elle comprenne les besoins de la Ville, déplore le manque de réflexion sur la sécurité et la souveraineté du matériel informatique des fonctionnaires de la Ville. Notre groupe est surtout préoccupé par les cyberattaques qui se sont multipliées depuis la crise du Covid-19. Le journal *Agefi*, dans son numéro publié la semaine dernière, mentionne d'ailleurs

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

qu'environ 70% des 271 sociétés ayant répondu au sondage ont été victimes d'au moins une attaque au cours de ces deux dernières années, selon Swissmem.

La seule solution – c'est-à-dire la meilleure – pour la protection des données de l'Etat doit passer par une réelle indépendance du cloud et de ses programmes. Cela aurait été, pour la Ville, l'occasion d'encourager des entreprises informatiques locales afin qu'elles développent des programmes et de promouvoir et soutenir des serveurs helvétiques.

Nous estimons que c'est le choix de la facilité qui a été fait ici avec Microsoft Office 365. Le vote urgent de ces 2 millions de francs empêche une vraie réflexion sur le long terme. L'Union démocratique du centre refusera la proposition PR-1502 du Conseil administratif afin de lui envoyer un message fort, car le besoin d'indépendance informatique de la Ville doit être une priorité.

M. Manuel Zwyssig (S). Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et conseillers municipaux, en préambule, je vous signale que l'ordinateur qui se trouve devant moi est intégralement équipé de logiciels Open Source – je prononce ce terme à la manière du canton de Fribourg... Il en est de même pour le téléphone que j'ai dans ma poche, ainsi que pour la plupart des outils numériques que j'utilise au quotidien. Je pense que je peux dire sans trop de difficulté que j'ai une vie à peu près «*GAFAM free*» en ce qui concerne tous mes outils personnels. Cela étant dit, on pourrait presque croire que prendre la parole ici pour défendre la proposition PR-1502 serait un vilain gage que mes camarades de groupe m'ont donné, puisqu'il s'agit de défendre l'acquisition d'Office 365 de Microsoft. Effectivement, ça peut paraître paradoxal, mais laissez-moi développer un peu quand même – et surtout vous rappeler qu'au Parti socialiste nous avons bien sûr certains principes et certains buts à atteindre au niveau de notre stratégie politique, mais que nous sommes parfois aussi – certains d'entre nous plus souvent que d'autres – des pragmatiques.

Examinons la stratégie numérique de la Ville de Genève, qui est à peu près analogue à celle du Parti socialiste. Il y a quatre axes stratégiques majeurs: premièrement, le numérique responsable, écologique et éthique, dont il a été question juste avant mon intervention; deuxièmement, l'innovation numérique; troisièmement, l'inclusion numérique – je reviendrai là-dessus car, comme l'a souligné ma collègue d'Ensemble à gauche, il est important de penser aux utilisateurs finaux quand il s'agit de faire migrer 4000 personnes vers un système informatique; quatrièmement, les prestations numériques doivent être simplifiées, transparentes et sécurisées. Je reviendrai aussi sur l'argument de la sécurité, qui est important.

Le rapporteur de majorité – que je remercie – l'a très bien dit: on a ici affaire à une suite intégrée qui évite les redondances. On a fait un certain nombre

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

d'auditions sérieuses et on a bien travaillé en commission. On a pu poser des questions, discuter, débattre – bref, palabrer, comme certains aiment à le dire... On a aussi pris une décision. Je peux comprendre que, pour des raisons de positionnement politique et sans faire courir trop de risques à la Ville, il puisse être intéressant pour certains partis de prendre le contre-pied de ce qui est proposé, de se découvrir tout à coup un engouement pour les logiciels Open Source et ainsi de se profiler sur ce sujet.

Je suis à la disposition de tous ceux qui s'intéressent à l'Open Source: Mesdames et Messieurs, si vous voulez vous engager dans la démarche de vous débarasser de Windows et d'Office, si vous voulez arrêter WhatsApp et Facebook, je peux vous indiquer des alternatives tout à fait valables. Je suis à votre disposition pour ça! Cependant, pour ce qui est des employés de la Ville de Genève, la situation est différente, puisqu'ils utilisent depuis très longtemps la suite Office. On l'a vu également en commission, à ce jour – je suis triste de le reconnaître – celle-ci n'a pas vraiment d'alternative valable pour une administration ou un organisme important. A ma connaissance, très peu d'organisations de la taille de la Ville de Genève travaillent essentiellement sur de l'Open Source, que ce soit pour les systèmes d'exploitation ou les suites bureautiques. Pour l'instant, c'est un vœu pieux. Mais ce vœu-là, nous le formulons peut-être pour une prochaine migration informatique. Je pense que notre magistrat a bien entendu ce message et qu'il ira dans ce sens, compte tenu de ce que proposera le marché lors des prochaines migrations de l'administration.

Je reviens maintenant sur deux ou trois autres points. Certains ont évoqué la manière de faire du Conseil administratif, qui a même été qualifiée de «cul-de-sac décisionnel»... Moi, je parlerais plutôt d'une approche assez transparente de l'administration, qui a montré quel processus a amené l'exécutif à choisir cet outil-là.

Quelles solutions ont été évaluées? Il y en avait une qui était locale, nous avons d'ailleurs auditionné l'entreprise concernée. Or je rappelle qu'en commission ce sont les représentants d'Infomaniak eux-mêmes qui ont dit qu'ils seraient un peu gênés, s'ils prenaient la Ville de Genève comme cliente, car ils auraient alors un souci de sécurité majeur. La suite numérique locale qu'ils proposent actuellement à leurs clients est vraiment dans ses chaussures d'enfant, si on la compare à celle de Microsoft. Elle est en train de grandir et d'évoluer, mais elle n'est pas du tout au stade où en est la suite qu'on se propose de choisir ce soir. En fait, chez Infomaniak, ils ne sont pas prêts – et ils nous l'ont dit en commission.

Il y aurait encore beaucoup de choses à ajouter, Mesdames et Messieurs, mais je vais m'arrêter là. Il faudrait se prononcer encore sur la recommandation qui sera développée ultérieurement mais, en définitive, le Parti socialiste prend parti pour la direction prise par la Ville de Genève dans sa stratégie numérique.

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

Elle utilise déjà beaucoup de logiciels Open Source. En revanche, pour une suite bureautique, si on veut combiner sécurité, facilité d'utilisation et intégration de tous les utilisateurs, c'est effectivement Microsoft qui...

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Manuel Zwyssig. ...qui est le choix le plus adapté à la situation dans laquelle nous sommes. Je suis bien triste de vous le dire, puisqu'à titre privé je n'utilise pas ces solutions.

M. Maxime Provini (PLR). Tout d'abord, le rapport de minorité présente un certain nombre d'arguments auxquels je souscris parfaitement, le premier étant le délai décisionnel avec lequel les demandes de crédits nous sont soumises en commission, que ce soit pour cette proposition ou d'autres. Il est vrai que le Conseil administratif a la mauvaise habitude de venir très souvent nous présenter des projets en nous disant: «Il faut que ce soit traité au plus tard à telle ou telle date, d'ici à un mois ou deux.» On se sent vachement brusqués! Et ça, c'est regrettable. Je partage donc tout à fait ces propos tenus par le rapporteur de minorité.

Je rejoins également ce qu'a dit mon collègue M. Zwyssig – vous lui transmettez, Monsieur le président de séance: il faut savoir être pragmatique. Alors, je suis ravi d'apprendre ce soir que le Parti socialiste est capable d'être pragmatique, de temps en temps... Le plus souvent sera le mieux! J'en suis ravi!

Cela dit, je crois qu'il faut que l'Union démocratique du centre et le Centre entendent qu'il n'est pas possible aujourd'hui de dire non à cette demande de crédit, parce qu'il n'y a pas de solution alternative. Cela aurait été possible, si M. Kanaan avait mandaté il y a dix ans une société comme Infomaniak en disant: «On prévoit maintenant une transition vers des logiciels locaux ou des outils Open Source pour avoir une administration la plus autonome possible et la moins dépendante des GAFAM.» Mais ce n'est pas possible aujourd'hui, il faut entendre ça et ne pas vouloir refuser coûte que coûte la proposition PR-1502, même si je comprends certains arguments avancés par ses opposants.

Une dernière remarque concernant le cloud souverain, que je trouve très intéressant. Là, je pense qu'il faut se tourner vers Berne. Peut-être l'Union démocratique du centre, qui a la majorité à Berne, me semble-t-il, pourrait-elle faire accélérer les travaux à ce niveau en vue de développer rapidement un cloud souverain. Cela permettrait ainsi à la Ville et aux autres administrations dans notre pays d'être moins dépendantes d'outils qui ne sont pas suisses.

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

(La présidence est reprise par M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente.)

M^{me} Jacqueline Roiz (Ve). Je pense que beaucoup de choses ont été dites. J'ai entendu affirmer ce soir que les explications du Conseil administratif n'étaient pas claires, qu'il y avait un manque de sérieux, qu'on se préoccupait de la sécurité... Je considère que ces propos sont faux car, sinon, je ne vois pas comment on aurait pu voter la proposition PR-1502 en commission.

Je rappelle quand même qu'on a eu d'abord une séance avec le responsable de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) pour comprendre les besoins de l'administration. Ensuite, on a encore eu une séance où on a pu parler avec les représentants d'Infomaniak pour comprendre les autres possibilités en matière d'Open Source et de cloud indépendant. Enfin, on a eu une nouvelle séance qui nous a permis de poser encore des questions. Il me semble qu'on a pris vraiment notre temps, en commission, pour aboutir à cette décision! C'était très clair, sérieux et on a vraiment eu des réponses à tout.

Evidemment, le groupe des Verts souhaiterait ou aurait souhaité qu'une solution locale existe et qu'on puisse éviter d'acheter un produit Microsoft. Mais voilà, les besoins de l'administration, qui sont vraiment très importants, passent d'abord. Un autre système intégratif n'est toujours pas d'actualité, on n'a donc pas le choix. Mais rien n'empêche la Ville de sortir de ce système lorsqu'il y aura une alternative durable!

Pour terminer, je voulais aussi donner une explication à propos du terme «cloud», qu'on utilise beaucoup dans ce débat. Qu'est-ce qu'un cloud? Il s'agit en fait de serveurs qui sont des centres de données accessibles par internet. Ils peuvent être n'importe où. Au niveau européen, on a une obligation de les avoir en Europe. Il est vrai que l'idéal serait d'avoir un cloud – donc ces serveurs – en Suisse, pour que toutes les données puissent être transmises par ce biais. De fait, l'avantage du cloud utilisable via internet – surtout pour une administration de la dimension de celle de la Ville, qui est répartie sur énormément de sites – est qu'on n'a plus besoin d'avoir le logiciel sur l'ordinateur, on n'a plus besoin d'avoir un serveur physique dans un bâtiment. Cela permet aussi d'utiliser des applications qu'il n'est pas nécessaire d'installer sur les PC.

Pour toutes ces raisons et malgré notre souhait d'avoir un autre système dans le futur, le groupe des Verts votera en faveur de cette remise à niveau avec Office 365.

M. Amar Madani (MCG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, j'entends bien la voix des partis qui ont refusé cette demande et je souscris pleinement à leurs revendications,

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

au demeurant légitimes. Mais la question qui se pose – et ce «mais» n'est pas restrictif – est la suivante: a-t-on le choix? A-t-on le choix, actuellement, d'une solution locale qui n'existe pas, même au niveau européen?

Je pense que les trois auditions que nous avons eues en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication nous ont convaincus que – à l'heure actuelle et à ce stade – nous ne pouvons pas avoir de solution locale à part entière. Par acquit de conscience, nous avons auditionné Infomaniak, ce qui nous a démontré, en substance, que cette entreprise qui évolue dans le tissu local n'est pas capable de nous garantir toute la fiabilité et, surtout, toute la sécurité nécessaire pour une collectivité comme la Ville de Genève. Cela a été dit, celle-ci emploie 4206 personnes et dispose de 270 sites, 4000 boîtes mails, 10 millions de fichiers stockés dans les serveurs et elle a organisé 31 000 visioconférences depuis 2021.

Bien entendu, la philosophie du Mouvement citoyens genevois est de privilégier le local, pour autant que le local nous garantisse tout ce que je viens de dire. Raison pour laquelle, à ce stade, le Mouvement citoyens genevois a voté oui à la demande de crédit de la proposition PR-1502 en commission et l'acceptera ce soir, tout en veillant à ce que la Ville de Genève fasse en sorte, la prochaine fois, que les entreprises locales soient privilégiées et intégrées dans le processus. Je vous remercie pour votre attention.

M. Alain Miserez (LC). Je suis ravi de voir que ce sujet attise quand même le débat et que, finalement, l'argument principal des commissaires ayant voté non en commission est mis en avant. L'important, pour nous, c'est vraiment qu'on se rende compte de l'urgence actuelle. On a entendu le Mouvement citoyens genevois dire qu'il était impossible d'avoir un cloud – ou «nuage» – suisse... Mais à l'impossible nul n'est tenu! Si ce n'est pas possible maintenant, ça ne veut pas dire que ce ne sera pas possible dans le futur.

Je vous rappelle une nouvelle fois le cas de Swissmetro, Mesdames et Messieurs, un métro destiné à traverser la Suisse dans des tubes. Ce projet a été mis de côté parce que c'était impossible, ça coûtait trop cher, le forage était compliqué... Et maintenant on le fait! Il sera construit à l'horizon 2040 et sera exclusivement détenu par des privés. La Confédération vient de faire une loi au Parlement pour que les collectivités publiques y mettent zéro franc. Je ne veux pas qu'on tombe dans le même piège avec le cloud souverain! Oui, c'est possible et on doit aller de l'avant.

J'ai entendu les explications de la commissaire et conseillère municipale verte M^{me} Roiz, qui disait que les Verts étaient aussi favorables à un nuage local suisse, même s'il consommait de l'énergie et de l'électricité. Très bien! Je trouve ça très

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

positif. Quant au camarade Zwyszig, qui a dit être à disposition pour nous donner des cours en matière d'Open Source... C'est très bien aussi! Avec plaisir! S'il y a des gens désireux d'apprendre au sein du Conseil municipal, je suppose qu'il y en aura aussi dans l'administration de la Ville de Genève et que des perspectives sont possibles et ouvertes. En tout cas, je pense que notre opposition a permis à certaines personnes d'ouvrir les yeux et, surtout, que ce débat a clarifié la situation.

J'imagine que tout le monde est d'accord sur le fait que dépendre d'une seule entité et d'une seule nation pour la sécurité informatique de la Ville est excessivement problématique et que, pour le futur, nous devons trouver des solutions pragmatiques servant notre cause, c'est-à-dire devenir souverains d'un point de vue numérique et disposer d'un nuage suisse. Merci beaucoup! (*Applaudissements.*)

M. Alain de Kalbermatten (LC). Comme l'a si bien dit notre excellent collègue Miserez, c'était un débat utile. Il faut bien comprendre la motivation des groupes minoritaires en commission: il s'agissait d'élever le débat. Je constate que parmi les gens qui ont voté oui, il y en a qui sont intéressés par le positionnement du Centre et de l'Union démocratique du centre sur la proposition PR-1502.

Je tiens à vous rappeler quelque chose, Mesdames et Messieurs: ça fait plus de dix ans que la Ville parle d'un programme informatique plus souverain, plus local. Je trouve regrettable que, malgré ces dix ans de discussion, on n'y soit pas encore parvenus. Il y a déjà eu des tentatives sur les ordinateurs des conseillers municipaux avec différents programmes qui n'ont pas très bien fonctionné, mais cela fait quand même un certain temps. On aurait pu essayer encore aujourd'hui et on pourrait le faire dans l'administration aussi. Il est regrettable qu'on n'ait pas continué cet effort qui aurait été utile, je crois.

On a compris qu'il y avait un consortium au niveau des villes et administrations suisses pour traiter toutes les problématiques liées à la bureautique et à l'informatique. Il est dommage que ce consortium de villes et d'administrations n'arrive pas à s'entendre pour investir. Je veux dire par là investir soit chez Infomaniak, pour ne pas le citer, soit dans un programme européen qui puisse rivaliser avec les fournisseurs des Etats-Unis – cela a été très bien dit par M. Miserez – car on sait parfaitement qu'il suffit de peu de chose pour qu'un pays qu'on considérerait comme stable devienne instable sur la scène internationale. Aujourd'hui, la théocratie américaine... pardon, la démocratie américaine montre des signes de faiblesse. Elle a tendance à s'isoler sur la scène internationale, du moins à édicter des règles qui ne sont pas forcément utiles pour nos peuples.

Il faut donc qu'on reste pragmatiques, comme cela a été si bien dit par le Parti socialiste. Et le pragmatisme, ça peut être aussi l'ambition: l'ambition d'avoir une vision pour le système informatique de la Ville de Genève. Oui, oui:

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

l'informatique, c'est aussi de la politique! Tout est politique, vous le savez très bien! C'est pourquoi le Centre vous propose une recommandation, Mesdames et Messieurs. Vous savez ce qu'on fait d'une recommandation ou, du moins, ce que fait le Conseil administratif d'une recommandation... Mais je suis sûr que M. Kanaan sera très sensible à tout ça. Notre recommandation est donc formulée comme suit:

Projet de recommandation

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui présenter chaque année un plan d'investissement pour atteindre l'indépendance numérique.

Merci pour votre attention, chers collègues.

Une voix. Bravo!

M^{me} Jacqueline Roiz (Ve). Je voulais quand même préciser que notre idée n'est pas de nous positionner par rapport au groupe Le Centre, mais plutôt de dire qu'on a vraiment étudié suffisamment longtemps ce dossier pour décider d'accepter la proposition PR-1502. Nous ne prenons pas position sur les idées de futur et d'avenir fantastique que nourrit le Centre pour utiliser des produits moins dépendants des pays d'outre-mer. Nous nous positionnons tout simplement sur une proposition du Conseil administratif qui demande l'ouverture d'un crédit pour un montant total de 2 millions de francs «destiné à l'implémentation de la suite bureautique collaborative et intuitive Office 365 de Microsoft pour tous les collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève». A la question «est-ce qu'on ouvre ce crédit?» on a répondu «oui»! Là, on parle du présent! Dans l'avenir, on aura probablement tous envie d'utiliser d'autres logiciels et d'autres clouds – et ce sera loin d'être le monopole d'un groupe.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Tout d'abord, j'aimerais remercier le Conseil municipal pour ce débat, d'autant plus que c'est, en soi, un sujet qui n'est pas simple. Comme vous toutes et tous, Mesdames et Messieurs, je suis extrêmement favorable à des solutions locales et notamment à une plus grande indépendance par rapport aux géants du numérique qu'on désigne souvent par l'abréviation GAFAM. Cela, autant que possible, sans toutefois mettre en danger la capacité opérationnelle de la Ville de Genève et ses prestations au public. Vous seriez les premiers et les premières à critiquer – à juste titre – le Conseil administratif, si on commençait à perdre en efficacité par rapport aux attentes croissantes

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

du public, y compris dans le domaine numérique, et si on se mettait à subir des ralentissements et des blocages, parce que la Ville ne serait pas à jour au niveau numérique.

J'aimerais aussi préciser certaines choses en ce qui concerne l'indépendance numérique. Vous savez qu'on parle beaucoup en ce moment d'indépendance énergétique, par exemple, ou d'indépendance dans le domaine de l'agriculture. Il ne faut pas être dupe: on peut augmenter notre indépendance – dans le domaine énergétique, il y a plein de solutions qui pourraient nous rendre autosuffisants – mais cela représente des années d'investissement. Si je puis me permettre une petite pique à l'attention du Centre et surtout de l'Union démocratique du centre, vos élus à Berne n'ont pas toujours été très zélés pour voter les crédits en matière d'énergies alternatives, justement pour anticiper cette situation. Donc là, franchement... C'est la même chose pour l'indépendance numérique, d'ailleurs – et pour plein d'autres domaines en Suisse. Je pense toutefois que personne ne demande l'autarcie. Sur cette planète, nous sommes faits pour échanger les uns avec les autres et il ne faut pas non plus exagérer dans l'autre sens. Il ne faut donc pas se leurrer en matière d'indépendance numérique, Mesdames et Messieurs!

On a souvent mentionné le cloud, le «nuage», dans ce débat. Mais on mélange complètement deux notions: quand on parle de cloud souverain, il ne s'agit pas d'une suite bureautique! Le cloud, c'est le fait de stocker nos données, si possible en Suisse et sous contrôle suisse – ce que Microsoft nous propose d'ailleurs avec sa solution. Et ça, nous y sommes entièrement favorables. Aujourd'hui, nos données sont déjà stockées en Suisse, puisqu'elles sont stockées à Genève sur les serveurs de la Ville de Genève.

Mais je dois vous le dire, Mesdames et Messieurs: entre notre capacité d'investissement pour la sécurité informatique et celle de Microsoft, il n'y a aucune commune mesure! Je vous le dis franchement, on est en sécurité. On fait le maximum. On emploie deux personnes à plein temps et on y consacre 200 000 francs par année, plus les investissements. Mais Microsoft investit des milliards de dollars – 1 milliard par année maintenant, mais ils vont augmenter cette dépense jusqu'à 2 ou 3 milliards – pour la sécurité de ses serveurs et de ses systèmes.

Partout où c'est possible aujourd'hui, nous soutenons des solutions soit en Open Source, soit locales – ce qui n'est pas forcément la même chose: «Open Source», ça veut dire que c'est en libre accès et a priori gratuit; «locales», ça veut dire que ce sont des produits commerciaux, mais fabriqués localement. Par exemple, nous avons suivi la motion M-1409 votée par le Conseil municipal qui nous demandait d'installer Ecosia comme logiciel de recherche de l'administration municipale, laquelle n'utilise plus Google depuis longtemps, mais Firefox. C'est un bon exemple, parce qu'Ecosia est un logiciel indépendant qui ne stocke pas vos données et qui ne fait pas de profilage de vos goûts commerciaux ou

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

autres – contrairement à Google, ce qui est effectivement choquant. Nous faisons de même partout où nous le pouvons.

En revanche, pour une suite bureautique complète comme la Ville de Genève en a besoin, nous n'avons pas d'autre solution sur le marché que celle de Microsoft. Je rappelle que la Ville emploie plus de 4000 personnes, or les chiffres concernant le fonctionnement informatique de l'administration ont été cités et sont impressionnants: 10 millions de fichiers, 270 sites, sans compter les attaques de virus déjouées, les spams bloqués et autres.

Autant je peux être d'accord avec le rapporteur de minorité sur l'ambition d'être indépendants au niveau numérique, autant je ne peux pas accepter ses reproches comme quoi nous aurions travaillé dans la précipitation. Cette question est à l'examen approfondi depuis des années, Mesdames et Messieurs! Je concède volontiers que nous avons pu commettre des erreurs, peut-être aurions-nous dû informer plus tôt le Conseil municipal que nous étions là-dessus, pour partager au fur et à mesure avec vous les enjeux de cette discussion très complexe. Mais les études ont été faites en vue de la fin du support de l'actuelle solution Office 2013, au printemps prochain; elles ont d'ailleurs commencé avant que je ne prenne en charge la DSIC, en 2018-2019. Un travail très poussé a été effectué, justement parce qu'on voulait examiner les opportunités et les alternatives, y compris celles que pourrait proposer Infomaniak.

Je ferai une remarque à ce sujet – et là, le rapport de minorité n'y est pour rien. J'ai un immense respect pour Infomaniak, il se trouve qu'à titre personnel j'héberge mes sites chez eux et que j'en suis extrêmement satisfait. Je suis le premier à reconnaître qu'ils ont fait un énorme travail de développement dans plein de domaines, au cours de ces dernières années, et je me réjouirais que ça continue. Mais ils ont reconnu en commission qu'ils ne pourraient pas assumer aujourd'hui une solution du même niveau que celle dont la Ville de Genève a besoin – et ce n'est pas un caprice!

Nous avons donc mené cette étude très poussée. Sur ce point, je ne suis pas d'accord avec ce que les représentants d'Infomaniak ont dit lors de leur audition: soit ils ont un trou de mémoire monumental, soit l'info a été mal relayée en interne, car nous les avons contactés en 2019 déjà, Mesdames et Messieurs. Or je lis dans le rapport PR-1502 A qu'ils n'auraient été contactés par la Ville qu'en mars 2022 pour la première fois, ce qui est simplement faux! On les a recontactés à ce moment-là, puisque leurs produits ont évolué. On voulait juste s'assurer qu'ils n'avaient toujours pas de solution équivalente à celle de Microsoft, ce qu'ils ont reconnu. Aujourd'hui, la seule suite bureautique digne de ce nom dans le monde occidental est celle de Microsoft, malheureusement.

Les alternatives réelles, vous savez où elles sont? En Chine et en Russie! Je ne suis pas certain que qui que ce soit, y compris dans la minorité de la commission

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

qui a voté non, souhaite qu'on aille de ce côté-là... On a examiné de manière très approfondie les implications de notre proposition, parce qu'on n'est pas les seuls à se poser ces questions. Plusieurs reconnaissent en Suisse qu'on a fait un travail de pionniers, afin d'aller aussi loin que possible.

Il y a certaines choses qu'on pourrait critiquer avec Microsoft, mais je ne veux pas entrer dans les détails, car ce serait trop long. Je pense notamment au *Cloud Act* américain, à savoir cette fichue manie américaine de voter des lois qui s'appliquent sur la planète entière, l'une de leurs plus grandes manifestations d'arrogance en général. C'est-à-dire que les Etats-Unis font la loi sur la planète entière! Tout juge américain peut requérir des données gérées par des entreprises américaines sur toute la planète, ce qui est choquant en soi en termes de droit, à savoir d'Etat de droit et de droit international.

Le *Cloud Act* peut cependant faire l'objet de recours et nous avons introduit le système de la double clé: nos données sont cryptées. En tout cas, on sera informés si quelqu'un les demande. Le Canton de Zurich a fait une étude approfondie de la chance statistique que ça arrive; je ne sais plus le résultat, mais c'est environ une chance sur cent mille qu'il y ait une fois une requête d'un juge américain. En plus, une telle requête doit être basée sur des soupçons avérés de criminalité, nous n'aurions donc pas forcément intérêt à refuser. Tout ça pour dire qu'on peut faire recours devant les tribunaux ici. D'ailleurs, l'Union européenne – et je m'en réjouis – est en train de développer une nouvelle législation en matière numérique, vous avez vu les dernières décisions prises, Mesdames et Messieurs.

En matière de réseaux sociaux, de propriété des données et de transparence des systèmes informatiques, des mesures de plus en plus drastiques sont adoptées. Elles mettent d'ailleurs les GAFAM devant des difficultés, parce qu'il y a maintenant une contradiction entre le droit américain et le droit européen qui fait qu'ils hésitent – pour certains – à se déplacer en Europe, ce qui serait réjouissant en soi.

Mais je n'aimerais pas qu'on se fasse des illusions, Mesdames et Messieurs. Il était question d'investissements des villes suisses comme Genève en matière de numérique. On peut, certes, investir localement dans plein de choses. Par exemple, je suis fier de vous rappeler qu'une application développée en Open Source aux Conservatoire et Jardin botaniques, Botalista, est maintenant reprise par la plupart des jardins botaniques de la planète. C'est l'Open Source développement maison, avec l'appui de la DSIC, et ça nous rend vraiment fiers. Ça fait rayonner la Ville de Genève! Partout où on peut, on le fait. J'ai cité aussi Ecosia.

Par contre, pour une suite bureautique complexe qui couvre aussi la messagerie, les discussions internes de l'administration et tous ces aspects-là, et qui soit compatible avec nos systèmes de gestion comme le progiciel SAP et toutes les applications utilisées par la Ville, ce genre de solution locale en Open Source

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

n'est pas envisageable. Je rappelle que la Ville de Genève, ce n'est pas seulement 4200 personnes employées, mais aussi un nombre impressionnant de métiers, c'est-à-dire de fonctionnalités et d'applications métier. Je trouve d'ailleurs que c'est génial, la diversité des métiers qu'on a dans cette ville! Je pense principalement au SAP, qui est en train de migrer. Sur ce plan-là, je le répète, l'étude a été très poussée et on n'a pas d'autre solution aujourd'hui que celle de Microsoft. Pour investir dans un produit équivalent, Mesdames et Messieurs, il faudrait des milliards de francs!

Je discutais récemment avec des banquiers qui rêvent d'un cloud souverain – et je les comprends. La première étape où la Suisse pourrait effectivement se distinguer consisterait à rapatrier l'hébergement de ses données. Or c'est quand même le Conseil fédéral, où le Centre est aussi représenté, qui a décidé – à la majorité ou à l'unanimité, je n'en sais rien – de lancer un appel d'offres international et de confier à Alibaba ou à je ne sais plus qui, à Amazon, nos données suisses! C'est hallucinant! Moi, je le dis à tous les groupes ici qui ont des relais à Berne: intervenez auprès de vos élus fédéraux pour qu'ils prennent enfin ça en main!

Vous avez raison, Monsieur le rapporteur de minorité: le projet de cargos souterrains est un projet suisse, comme l'était à l'époque le tunnel du Gothard. Les gens qui l'ont construit ont été traités de cinglés, mais heureusement qu'on a le Gothard aujourd'hui – le tunnel ferroviaire, j'entends, car l'autoroute me plaît moins... (*Rire.*) Mais enfin, bon, on ne peut pas tout aimer! Tout cela pour dire que là où on peut agir, on le fait. Je relaierai d'ailleurs cette demande au niveau des villes suisses, la plupart travaillant comme nous dans ce domaine.

Pour en revenir à la proposition PR-1502, je crois qu'on a fait le maximum. Simplement, Mesdames et Messieurs, vous avez eu l'information à la fin du processus, au moment où on vous a saisis de la demande de crédit. Pour des projets de cette importance, je veillerai à ce qu'on vous donne peut-être des informations plus fréquemment déjà au moment de l'étude, dans la mesure du possible. Comme ça, vous pourrez comprendre à quel point on investit du temps et de l'énergie dans la préparation des dossiers. Par rapport à la recommandation déposée par le Centre, je vous garantis que le Conseil administratif est entièrement favorable à tout faire pour soutenir des solutions locales.

Pour terminer, je vous signale que la Délégation à l'économie du Conseil administratif, composée de M^{me} Barbey-Chappuis, M. Gomez et moi, vient de recevoir Infomaniak pour faire le point avec ses représentants sur la situation de l'entreprise, ses projets, son positionnement. On se réjouit d'avoir un fleuron pareil en ville de Genève. Merci! (*Applaudissements.*)

Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

Deuxième débat

La présidente. Mesdames et Messieurs, je mets d'abord aux voix la recommandation du Centre défendue tout à l'heure par M. de Kalbermatten. Je vous rappelle qu'elle est formulée comme suit: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui présenter chaque année un plan d'investissement pour atteindre l'indépendance... numérique.» J'ai de la peine à lire. C'est rédigé...

M. Pierre de Bocard, premier vice-président. Je ne sais pas qui écrit, au Centre, mais...

La présidente. C'est rédigé par l'enfant naturel d'un pharmacien et d'un médecin, quoi! (*Rires.*)

Mise aux voix, la recommandation du Centre est acceptée par 50 oui contre 14 non (1 abstention).

La présidente. Nous votons maintenant sur la délibération de la proposition PR-1502 assortie de cette recommandation.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 52 oui contre 7 non (8 abstentions), assortie d'une recommandation du plénum.

M. Pierre de Bocard, premier vice-président. Le Centre, force de proposition! Ils s'abstiennent...

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

1038

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 (après-midi)
Proposition: implémentation d'Office 365 de Microsoft
pour tout le personnel municipal

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 000 000 de francs destiné à l'implémentation de la suite bureautique collaborative Office 365 de Microsoft pour tous les collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 000 000 de francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2023 à 2026.

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui présenter chaque année un plan d'investissement pour atteindre l'indépendance numérique.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Nous reprendrons nos travaux à 20 h 40.

Séance levée à 19 h 10.

SOMMAIRE

1. Exhortation	956
2. Communications du Conseil administratif	956
3. Communications du bureau du Conseil municipal	956
4. Pétitions.	961
5. Questions orales	961
6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 25 janvier 2022: «Pour une limitation de vitesse à 30 km/h à la rue des Charmilles» (P-458 A). Suite de la discussion	965
7. Proposition du Conseil administratif du 8 juin 2022 destinée à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 1 050 000 francs pour cofinancer une partie du dispositif Covid-culture genevois et apporter des aides ciblées en cette sortie de crise, afin d'accompagner et compléter les mesures fédérales sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus dans le secteur de la culture (PR-1526).	970
(Interventions).	978
8. Rapports de majorité et de minorité de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 janvier 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant total de 2 000 000 de francs, destiné à l'implémentation de la suite bureautique collaborative et intuitive Office 365 de Microsoft pour tous les collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève (PR-1502 A/B)	995
(Interventions).	1021
9. Propositions des conseillers municipaux	1039
10. Interpellations	1039

11. Questions écrites 1039

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci